

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

DECEMBRE 2013

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 13 DECEMBRE 2013 – MATIN

Sous la présidence de Mme Anne-Colette LEQUET, Vice-Présidente de l'AFE.....	4
Approbation des commissions administratives.....	4
Intervention de M. Yves SAINT-GEOURS, Directeur général de l'administration et de la modernisation, sur « les missions prioritaires qui vont être dégagées suite aux rapports sur les réseaux du MAE (carte consulaire, représentation culturelle et économique,...) et sur le fonctionnement de l'AFE »	5
Questions-réponses	10

VENDREDI 13 DECEMBRE 2013 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Mme Denise REVERS-HADDAD, Vice-Présidente de l'AFE.....	19
Présentation du budget de l'AFE (Bilan 2013, perspectives 2014) et point d'information sur la formation ouverte aux élus en 2014, par la secrétaire générale de l'AFE.....	19
Questions-réponses	21
Intervention de M. Sylvain RIQUIER, Sous-directeur de l'administration des Français, sur la mise en œuvre de l'application des décrets.....	23
Questions-réponses	24
Intervention de M. Didier LE BRET, Directeur du Centre de crise, sur la situation au Proche-Orient.....	39
Questions-réponses	41
Séance des questions orales et d'actualité.....	45
Questions Orales	45
Question orale n°1 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux retraités d'un régime français et à la carte vitale.....	45
Question orale n°2 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux retraités et à la mobilité pour des soins en UE.....	46
Question orale n°3 de Messieurs Claude GIRAULT, Jean-Claude ZAMBELLI et Franck BARRAT, membres élus de la circonscription électorale de San Francisco relative à la CCPAS - Allocation adulte handicapé.....	46
Question orale n°4 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale Tokyo, relative au bilan au bout d'un an du lancement des négociations pour un accord européen de libre-échange entre l'Union Européenne et le Japon.....	46
Question orale n°5 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale Tokyo, relative au guide du bon usage de la convention-participation des personnels enseignants aux conseils d'administrations des établissements conventionnés du réseau AEFÉ.....	47
Question orale n°6 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à l'inscription au registre et à la LEC.....	47
Question orale n°7 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la carte consulaire.....	47
Question orale n°8 de Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux réductions fiscales pour les Français de l'étranger.....	47
Question orale n°9 de Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux contributions des établissements scolaires à l'AEFE.....	48

Questions d'actualité	48
Question d'actualité n°1 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux soins ambulatoires lourds en l'Union européenne.....	48
Question d'actualité n°2 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au formulaire portable S2.....	48
Question d'actualité n°3 de Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la carte vitale pour les retraités français.....	49
Question d'actualité n°4 de Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux simplifications administratives.....	49
Question d'actualité n°5 de Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au rappel de l'ambassadeur de France en République centrafricaine (RCA).....	49
Question d'actualité n°6 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la hausse des tarifs du CNED.....	49
Question d'actualité n°7 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux modalités du déroulement des élections aux Comités de Gestion des établissements scolaires en gestion parentale.....	49
Projet d'ordre du jour de la 20ème session de l'AFE (du 3 au 8 mars 2014)	50

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU DE DECEMBRE 2013

VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2013 – MATIN

La séance est ouverte à 11 h 00, sous la présidence de Madame Anne-Colette LEQUET, Vice-Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Madame la Présidente

Avant de commencer cette séance, certains d'entre vous savent déjà que nous avons eu un décès parmi un des anciens membres de l'AFE, Monsieur Jean-Paul PICOT, qui était membre élu sur New-York et la Côte Est. Je vais donc appeler à une minute de recueillement à son intention.

(Instant de recueillement).

Nous avons également Monsieur Patrice REMIA qui est décédé.

APPROBATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur Sylvain RIQUIER, sous-directeur de l'Administration des Français

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons quelques renouvellements partiels que vous voyez figurer au tableau. Je m'appesantirai plus spécifiquement sur ceux pour lesquels nous avons encore besoin de la validation des élus. Je commence par Bagdad et Erbil, pour lesquels nous avons trois nouveaux membres sur Bagdad et un siège non pourvu sur Erbil. Nous avons besoin de l'avis de Messieurs LAUGEL et MAINGUY, ainsi que de Madame REVERS-HADDAD. Êtes-vous d'accord sur le renouvellement des commissions administratives proposé ? Oui, je vous remercie.

Nous avons des modifications à Sao Paulo, où nous avons l'accord des élus sur l'introduction de Monsieur MERAND ; pour Kinshasa et Pointe Noire, nous avons également l'accord des élus. Sur Quito, nous avons l'accord de deux des trois élus. Je ne sais pas si Monsieur Joël DOGLIONI est dans la salle. Nous avons besoin de son accord. Il n'est pas là.

Je passe en page suivante, à Munich, où nous avons la validation de cinq élus. Nous attendons l'avis de Madame FOUQUES-WEISS. Est-elle dans la salle ? Elle est à l'extérieur, nous lui demanderons à l'interséance. Nous avons l'accord pour Tegucigalpa et Saint-Pétersbourg, nous l'avons pour Kigali et Nairobi ; pour Saint-Domingue, Monsieur Jacques MARIE est-il dans la salle ? Nous avons deux nouveaux membres de la commission administrative. Il est à l'extérieur, nous lui demanderons. Pour Port Moresby, nous avons une modification, un nouveau membre. Nous avons besoin de l'avis de Madame Marie-Claire GUILBAUD. Nous avons besoin de son avis également pour Wellington. Elle n'est pas là.

Sur Moroni, il y a eu une erreur administrative sur la position du troisième membre qui apparaît à l'écran, Monsieur MLADJO et il nous manque un quatrième membre, un suppléant dans la deuxième position et donc, nous avons besoin de l'accord des quatre élus pour cette modification : Messieurs CHAOUÏ, DESPLANQUES, DUCAUD et Madame MALIVEL. Je ne sais pas s'ils sont dans la salle. Non, aucun. Nous les recontacterons par email.

Sinon, sur la dernière page, nous avons obtenu l'accord des élus sur une composition qui n'était pas la bonne. Monsieur KAUFFMANN qui apparaît en bas de tableau étant présenté en titulaire, je parle de Jérusalem. Nous avons besoin de l'accord formel de Messieurs DAWIDOWICS, GRUNEWALD, SEMHOUN et de Madame LAUER. Je ne sais pas s'ils sont dans la salle ou si l'un ou l'une d'entre eux sont dans la salle. Si ce n'est pas le cas, nous les contacterons par email.

Modifications, et là, nous avons l'accord de tous les élus sur Canton et sur Toronto. Nous avons un nouvel entrant dans chacune des commissions administratives. Sur Atlanta et sur Boston également, accord de l'ensemble des élus, avec un nouvel entrant de la commission administrative. Et enfin, sur Bangui, le poste a interrogé les élus sur une composition erronée, donc elle change assez substantiellement par rapport à ce qui a été par erreur validé. Donc, nous avons une interversion de l'ordre des titulaires et des suppléants. Je ne sais pas si Messieurs LEMONNIER, LIBOZ, OMNES ou SCHAUB sont là. Monsieur LEMONNIER n'est pas là. Est-ce que les trois autres élus sont là ou l'un d'entre eux ? Dans ce cas, nous les contacterons par email.

Madame FOUQUES-WEISS vient d'arriver. Nous avons besoin de votre accord sur Munich. Vous êtes d'accord, formidable ! Je vous remercie. Nous allons contacter formellement les élus concernés pour les postes pour lesquels ils n'étaient pas là. Je résume : Quito, Saint-Domingue, Wellington, Moroni, Jérusalem et Bangui. Je vous remercie.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Madame la Présidente.

Je vous prie de m'excuser, je suis arrivé avec deux ou trois minutes de retard, sur la Suisse, Genève et Zurich, ne rencontrez-vous aucun problème ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

Je n'ai pas vu de modification sur Genève et Zurich. Cela ne fait pas partie des commissions administratives sur lesquelles nous avons un changement. Nous continuons comme avant, donc il n'y a strictement aucun problème.

Madame la Présidente

Merci beaucoup. Il n'y a aucun mouvement au sein de l'Assemblée. Nous passons donc à l'intervention de Monsieur SAINT-GEOURS, que nous attendons. En attendant, je vous rappelle de ne pas oublier d'aller émarger. C'est ce qu'il y a de plus important.

Monsieur SAINT-GEOURS sera là dans sept, huit minutes. Il a eu un empêchement, mais il vient à l'Assemblée.

INTERVENTION DE M. YVES SAINT-GEOURS, DIRECTEUR GENERAL DE L'ADMINISTRATION ET DE LA MODERNISATION, SUR « LES MISSIONS PRIORITAIRES QUI VONT ETRE DEGAGEES SUITE AUX RAPPORTS SUR LES RESEAUX DU MAE (CARTE CONSULAIRE, REPRESENTATION CULTURELLE ET ECONOMIQUE...) ET SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AFE »

Madame la Présidente

Si vous voulez bien reprendre votre place. Je vais passer la parole tout de suite à M. SAINT-GEOURS qui va aborder les missions prioritaires qui vont être déchargées suite au rapport sur les réseaux du MAE. Donc, la carte consulaire, la représentation culturelle et économique.

Ensuite, vous allez prendre les questions.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Yves SAINT-GEOURS, Directeur général de l'administration et de la modernisation.

Monsieur Yves SAINT-GEOURS, Directeur général de l'administration et de la modernisation

Merci, Madame la Présidente.

Je vous prie bien entendu pour commencer de bien vouloir m'excuser pour ce retard, qui est dû au fait que je me trouvais avec le Directeur de Cabinet que le Ministre, qui est actuellement au Brésil, a appelé et comme dans mes fonctions, il n'y a pas

seulement celle de Directeur général de l'administration, mais celle aussi de Haut-Fonctionnaire de défense et de sécurité, en charge, dans une certaine mesure, de la sécurité de nos implantations et de nos communautés, j'ai eu à répondre à un certain nombre de questions, d'où mon arrivée tardive, dont je vous prie encore une fois de m'excuser.

Dans cette réunion, je vous remercie beaucoup de m'avoir invité, l'essentiel est de vous tenir au courant de l'évolution des choses en ce qui concerne la mise en œuvre de notre plan réorganisant en quelque sorte notre maison.

Je voudrais vous dire d'abord que ce plan s'inscrit dans une logique qui est interministérielle, qui est celle de la modernisation de l'action publique et qu'il a été soumis et adopté dans ce cadre de la modernisation de l'action publique, à travers un instrument que l'on appelle le PMSS (Plan ministériel de modernisation et de simplification) dont chaque ministère est pourvu et qui a la caractéristique, premièrement, de faire une sorte de feuille de route de la modernisation, de la simplification, de l'adaptation du ministère et deuxièmement, de faire coïncider cette feuille de route avec les contraintes, disons-le comme cela, budgétaires, financières, l'évolution des schémas d'emploi et de l'organisation du ministère. Et donc, ce programme, ce plan est clairement lié à notre triennum budgétaire. Premièrement, les emplois que nous devons rendre (600 sur un petit peu moins de 15 000, qui nous amèneront à 14 400 environ à la fin du triennum 2013/2014/2015) et l'évolution financière elle-même, puisque la négociation du triennum budgétaire est autour d'une stabilisation de nos moyens, en masse salariale et en moyens de fonctionnement des postes. C'est-à-dire, grosso modo, sur quelques 4,7 milliards d'euros de budget général du ministère des Affaires étrangères, il y a 1,1 milliard d'euros environ, qui va soit se stabiliser, voire légèrement décroître, si cela est possible et quelque 340 millions d'euros de fonctionnement des postes. Ce qui n'est pas beaucoup, puisque cela fait 7,3 ou 4 % du budget total du ministère qui consiste à faire fonctionner la machine. Quand je dis « les postes », ce sont les postes et l'administration centrale, y compris le fonctionnement de ce bel endroit qui, vous le savez, a été le théâtre du dernier Sommet sur la paix en Afrique, vendredi et samedi dernier, et qui a parfaitement fonctionné, ce qui a permis de faire faire beaucoup d'économies à l'État.

Nous sommes donc dans cette perspective et ce plan a été adopté lors des premiers Comités interministériels de la modernisation de l'action publique, qui ont été présidés par le Premier ministre et va être consolidé et poursuivi lors du prochain CIMAP qui a lieu la semaine prochaine et qui consolidera encore cette feuille de route. J'ajoute que cette dernière a été récemment – toujours dans le cadre de la modernisation de l'action publique – fortifié, consolidé là encore par une évaluation. L'évaluation des réseaux de la France à l'étranger, faite dans le cadre de la modernisation de l'action publique.

Cette évaluation, qui a été menée par l'Inspection générale des finances et notre inspection générale, avec en plus des personnalités extérieures, a conclu à 58 recommandations qui, toutes, coïncident dans leur économie générale, avec notre plan de modernisation et de simplification du ministère. Je vous explique toutes ces choses, parce que je veux vous transmettre une idée importante, qui est que nous avons essayé de confectionner, depuis un an, une feuille de route, de nous mettre sur des rails et nous essayons, sur ces rails, d'être conséquents, de tenir nos engagements, nos objectifs et de les mettre en œuvre et de ne pas nous laisser perturber, en quelque sorte, dans ce mouvement, par les soucis bien compréhensibles d'une conjoncture qui, sans cesse, nous interpelle évidemment. Donc, ce qui est bien clair, c'est cela. Nous avons ce plan, nous le mettons en œuvre et nous essayons de construire ainsi les choses.

Dans ce plan, il y a quelque chose que vous connaissez bien, sur quoi je reviendrai peu, qui est le PAMAC. Parce que je suis avec François SAINT-PAUL qui a dû à maintes reprises vous en parler, et qui est le Plan sur le dispositif consulaire et les procédures consulaires en particulier, et sur la simplification des normes et des procédures dans ce cadre. Si vous le voulez, nous en reparlerons ensemble dans la discussion. Nous avons à la fois des chantiers de modernisation dans les procédures internes. Vous avez vu d'ailleurs déjà les choses se mettre en œuvre, comme la suppression des timbres de Chancellerie. Un certain nombre de mises en œuvre, de simplifications sur les procédures de contrôle des mariages, sur l'état-civil à l'étranger, sur certains réaménagements prévus des tarifications, etc.

Et bien entendu, nous continuons de le faire et nous continuons aussi de travailler sur la simplification des démarches en direction des usagers, puisque PMSS, modernisation et simplification et nous travaillons ainsi sur ces choix. Je ne reviens pas sur les passeports Grand Voyageur, sur les questions de registres, etc. Et il y a dans ce cadre-là, un grand chantier qui est un chantier très important pour nous, à la fois en termes d'améliorations de notre structure informatique et d'amélioration aussi de notre attractivité, qui est le chantier Visas. Je ne sais pas si tu en as parlé, mais je pense que les choses sont bien claires. Ce que nous cherchons à faire est bien clair. Mais, de mon point de vue, cela est très clair aussi, parce que nous avons, nous, ministère des Affaires étrangères, des objectifs tout à fait fixés sur ce point.

Par ailleurs, il y a notre adaptation du réseau dans le cadre du triennal. C'est le deuxième grand chapitre. Ce dernier part d'une redéfinition des missions de nos emprises. Vous savez que la décision a été prise et entérinée par l'interministériel, de garder l'universalité du réseau ; de construire cette universalité du réseau dans l'exhaustivité des missions, c'est-à-dire de mettre au point un dispositif où en ayant interrogé chacun des postes sur les missions prioritaires qu'il doit remplir, nous sommes en train de, sur la base du triennum et sur une vision de plus long terme, de reformater nos postes de sorte qu'ils soient

adaptés à ces missions prioritaires. Cela se réalise de trois façons. Première façon, sur un certain nombre de très petits postes, vous en avez déjà entendu parler et je répondrai aussi si vous le souhaitez à toutes vos questions, qui sont treize postes, nous allons alléger en 2014 et en 2015, les dispositifs autour d'une ou deux, maximum trois missions prioritaires, selon le poste. C'est de la dentelle. Nous ne faisons pas la même chose au Honduras, à Brunei ou au Malawi. Ce n'est pas la même chose. Donc, réadaptation autour de deux ou trois missions prioritaires, de treize postes. Deuxièmement, reformatage des très grands postes. Pendant tout le printemps et jusqu'au mois de septembre, nous avons mené une analyse des très grands postes – l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Maroc, les États-Unis, le Canada – pour essayer de regarder comment nous pouvions, compte tenu de nos contraintes, mais en redéfinissant les missions prioritaires, réorganiser les choses. Et là, intervient un élément fondamental, qui est l'effet réseau, c'est-à-dire le fait que nous pouvons, dans un certain nombre d'endroits, gardant l'universalité du réseau, puisqu'aucune ou presque aucune fermeture n'est prévue, focaliser sur une mission prioritaire – le culturel, l'économique, le politique, les Français de l'étranger – notre réseau diplomatique, notre dispositif diplomatique. C'est ce que nous avons fait pour l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, l'Espagne, pour les États-Unis. Et cela nous amène à réaliser un certain nombre d'économies, disons-le, puisqu'on est dans ce cadre, il ne faut pas se raconter d'histoire. À aucun moment nous n'avons prétendu construire quelque chose qui ne réalisait pas, au bout du compte, un certain nombre d'économies, cela est très clair et en même temps, nous réorganisons notre réseau, nous le redynamisons sur un certain nombre de missions, de même que nous faisons deux autres choses très importantes : la première, redistribuer une partie, pas d'une façon brutale, redistribuer nos personnels sur des priorités et notamment les grands émergents, un certain type de pays très importants pour nous dans la conjoncture, tout simplement parce que des événements politiques s'y sont produits. Inutile de vous dire que quand, je prends deux exemples tout à fait différents, le Mali cela va de soi, la Birmanie cela va moins de soi, mais il se passe beaucoup de choses qui exigent de nous une attitude beaucoup plus proactive et donc, cette première chose est importante, c'est que nous réorganisons nos effectifs de façon évidemment planifiée sur les pays qui, de plus en plus, sont importants pour nous, à la fois en termes géopolitiques et en termes économiques et commerciaux. Et le deuxième élément structurel, c'est l'appropriation de nouveaux outils de gestion et d'organisation. Ces nouveaux outils qui sont pour une part dans le PAMAC, mais qui sont aussi dans tout le reste de la réorganisation du ministère, c'est la dématérialisation, qui évidemment va fonctionner pour les visas, comme pour l'état-civil, mais aussi pour tout ce qui est gestion et une dématérialisation doublée d'un nomadisme, puisque nous avons maintenant des moyens pour, de plus en plus, pouvoir nous déplacer munis, en quelque sorte, de ces instruments d'information, de télécommunication. Et évidemment, tout est perfectible. Je sais bien ce que l'on peut dire des valises ITINERA, de leur encombrement ou de leur poids, mais de fait, l'on a introduit des démarches vertueuses, qui doivent à la fois permettre des gains de productivité – pardon de parler de cette façon – et en même temps, une simplification et une proximité de l'événement, des personnes, des Français à l'étranger, etc. Donc, tout cela aboutit à un plan global d'adaptation des réseaux et de réorganisation du système qui fait que nous avons ces ambassades allégées, ce reformatage des ambassades en général, ces nouveaux outils que nous sommes en train, en réalité, de mettre en place, mais nous avons un peu de temps, puisque cela ne s'est pas fait au 1^{er} septembre 2013. C'est un travail de gestation en 2013, pour une mise en œuvre en 2014 et en 2015. Et tout cela a abouti à ce plan ambassade/consulat/consulat à vocation culturelle/consulat à vocation économique, dont vous avez je pense connaissance pour sa mise en place et sa mise en œuvre.

En parallèle, parce qu'encore une fois, ce que nous avons essayé de faire, c'est en quelque sorte de tout connecter, c'est-à-dire que nous avons essayé de connecter les différentes diplomaties pour ne pas continuer de travailler en tuyau d'orgue entre le consulaire, le politique, l'économique, le culturel, etc., mais nous avons aussi essayé de connecter les différents types d'organisations matérielles du système. C'est-à-dire que parallèlement, nous avons revu la politique immobilière du ministère des Affaires étrangères. Puisque nous reformons notre affaire, nous devons imaginer que des bureaux se retrouveraient dans des ambassades, des résidences seraient complètement revues et corrigées, certaines d'ailleurs abandonnées pour des endroits plus faciles et plus flexibles, d'autres acquises – parce qu'il faut arrêter de dire que l'on vend tout sans rien acquérir, cela ne se pas ainsi, c'est quelque chose de beaucoup plus complexe – donc nous avons revu cette politique immobilière, et dans les treize petits postes que j'évoquais, à un format très allégé, il y aura un lieu unique, oui, mais cela ne veut pas dire pour autant que cela sera forcément des bureaux. Par exemple, nous allons garder dix des treize résidences, mais y installer, puisque le poste est allégé, des bureaux. Donc, revoir la politique immobilière, réorganiser les choses et enfin, évidemment, nous devons parallèlement revoir les politiques de gestion des ressources humaines, puisque nous allons demander, dans un certain nombre de cas, plus de flexibilité, plus de polyvalence, premièrement ; dans tout un tas d'autres cas, de passer pour une politique, je dirais pour être simple, de guichet, de papier, etc., à une politique de dématérialisation. Cela exige effectivement de faire autrement, mais cela ne veut pas dire pour autant que les gens vont se retrouver sans travail, bien loin de là. Et donc, tout doit se faire en même temps.

Et, là-dessus intervient une couche supplémentaire, qui est le problème survenu au moment même où nous étions dans la conception de ce plan d'adaptation, qui est la sécurité. La sécurité de nos implantations, de nos ressortissants. Moi, je suis arrivé ici pratiquement le 11 septembre 2012, c'est-à-dire le jour où l'ambassadeur des États-Unis s'est fait tuer à Bengazi et il n'a pas été compliqué de comprendre qu'en réalité, cet événement changeait beaucoup de choses. Cela a changé beaucoup de

choses, parce que, y compris les Américains qui vivent dans des camps retranchés, dans les ambassades à l'étranger, comme vous le savez, avaient été atteints. Ils avaient été atteints directement par un acte terroriste. De ce point de vue, disons les choses très clairement, à cet événement, à ce changement fondamental dans la question de la sécurité, nous n'étions pas préparés vraiment. Et nous pouvions continuer, après le mois de septembre 2012, à penser que nous n'étions pas Américains. Sauf qu'après le mois de septembre, il y a eu le Mali et après le Mali, il y a eu l'attentat contre notre ambassade à Tripoli, le 23 avril. Et depuis, il y a eu la déstabilisation très importante, dans un certain nombre de pays, avec des menaces, etc., en Égypte, au Yémen, etc. et donc, nous avons bien compris que notre pays était aujourd'hui différemment exposé et donc perçu, dans l'arc des crises et en général. Donc, nous avons dû revoir notre politique de sécurité, de plusieurs façons. D'abord, nous avons dû prendre en considération qu'un certain nombre de nos implantations diplomatiques directes – ambassades et consulats – n'étaient pas suffisamment protégées tout simplement. D'où ce plan de protection que nous avons engagé avec dès 2013, un certain nombre de mesures d'urgence dans les pays limitrophes de la zone en question, autour du Mali, du Sahel, du proche et du Moyen-Orient. En redéploiement, cela nous a fait dépenser cinq millions d'euros environ. Et un plan qui se déploiera en 2014, 2015, etc., de vingt millions d'euros par an de mise à niveau de la sécurité de nos implantations, ce qui est évidemment indispensable.

Sécurité qui va en choses physiques – les bâtiments – et en choses moins directement immobilières – des véhicules, de la formation, des outils divers et variés de transmission et de communication, des choses mobiles de protection. Nous avons ce plan qui se déploie déjà et qui va se déployer avec des protections supplémentaires pour les pays de la zone. Je ne veux pas trop entrer dans le détail là-dessus, non pas parce que nous ne l'avons pas pensé, nous le savons, nous savons où nous allons aller, mais parce que nous ne voulons pas trop divulguer les mesures que nous prenons, parce que cela veut dire que nous avons une connaissance d'un état de la menace, de sa nature, etc., et vous serez d'accord avec moi qu'il faut faire toujours un peu attention avec ces éléments d'information, voire de renseignement.

Donc, premier point, une sécurité renforcée. Et deuxième point, une sécurité élargie. Il est clair aussi que nous ne pouvons plus considérer nos instituts culturels, nos lycées, notamment dans ces zones, comme des lieux en dehors de la nécessité de protection et de sécurité. Nous ne pouvons plus le considérer pratiquement et puis, nous ne pouvons plus le considérer juridiquement. Parce qu'effectivement, à l'occasion de tout cela, nous avons essayé de vraiment mettre à plat ce qu'était la responsabilité de l'État dans toute cette histoire. Quelle est la responsabilité de l'État pour un élève d'un lycée même simplement conventionné ? Même pas en gestion directe ? Pour un professeur d'un de ces lycées ? Pour un événement qui se passe dans un institut culturel, dans un lieu privé, mais pourtant dans un institut culturel de notre réseau ? Réseau dont vous savez qu'il n'est pas rattaché à l'Institut français et qu'il ne le sera pas. Quelle est notre responsabilité pour un professeur de ce lycée, pour un enseignant, pour un artiste, etc. ? Nous avons pu constater que notre responsabilité est relativement importante dans ce cas. Et donc, avec cette nouvelle exposition de la France et cette nouvelle responsabilité, nous travaillons actuellement, cela n'est pas une affaire terminée et c'est une affaire où je vous le dis franchement, vous avez un rôle très important.

(Murmures dans la salle).

Vous êtes content ou non ? Les deux ? Vous allez me dire pourquoi.

Madame la Présidente

Nous passerons aux questions après, vous verrez. Il y aura des exemples concrets après.

Monsieur Yves SAINT-GEOURS

J'ai bientôt fini. Je crois vous avoir dit que ce mouvement,... nous avons paré au plus pressé. Nous avons monté un plan de protection des ambassades et des consulats. Nous sommes en train de passer à l'élargissement du concept de sécurité pour essayer de répondre à ce défi. Nous sommes en train d'y passer, mais je vous l'ai dit, le travail commence. Il ne commence pas à Bamako, bien entendu, mais il commence dans le reste du monde et il faut travailler pour qu'ensemble, nous puissions être au clair là-dessus et réaliser, de tous les points de vue, il ne s'agit pas seulement de mettre des plots pour empêcher les gens de passer, il faut que nous le fassions, nous sommes en train de le faire, nous avons initié ce travail et je suis venu vous parler de cela ce matin, parce qu'effectivement, je considère que ce travail ne peut pas être mené seul et qu'il doit être évidemment mené avec vous.

(Murmures dans la salle).

Mais, si vous ne le voulez pas, nous ferons tout seul, parce que nous y sommes bien obligés... Je termine. Je ne pensais pas que je susciterais une telle réaction en disant cela ! Surtout que c'était parfaitement sincère et transparent, il n'y avait aucune manipulation. Vous êtes mal disposés... Très bien.

J'achève, comme cela vous pourrez dire tout ce que vous avez à dire et je vous dirai que le dernier point, pour nous, n'est pas seulement celui de ce que je viens de vous expliquer, mais c'est celui de la gestion de l'ensemble des réseaux de l'État et de sa coordination. Dans notre plan de modernisation, nous avons essayé de consolider la coordination entre les différents réseaux de l'État, parce que nous nous sommes rendu compte de choses assez simples. Dans les dernières années, il y a eu une velléité bien compréhensible des différents ministères, de développer des politiques internationales. Cette velléité a donné lieu à la construction, à la consolidation – pour certains c'était depuis très longtemps – de différents réseaux : réseau de la recherche, réseau universitaire, réseau évidemment du ministère de l'Économie et des Finances, etc. plus a donné lieu à la création de nouveaux dispositifs ou de nouvelles agences, à la réorganisation du ministère de l'Économie à Ubifrance, l'existence d'Atout France, nos propres opérateurs, Campus France, l'AEFE, etc. et tout cela a fait qu'il y a un certain nombre de forces centrifuges qui jouent là-dessus. Et aujourd'hui, nous nous trouvons dans la situation suivante : premièrement, tous ces éléments qui concourent à la politique internationale, à la politique extérieure ont besoin d'être coordonnés ; deuxièmement, les ministères en question n'ont pas forcément les moyens, ils ont dû eux aussi faire un certain nombre de révisions, en quelque sorte et du coup, beaucoup de choses sont revenues sur les épaules du ministère des Affaires étrangères. Et d'ailleurs, dans le dialogue que nous avons avec le ministère de l'Intérieur, par exemple, l'on voit bien que des choses dont nous aimerions peut-être que le ministère des Affaires étrangères se charge de nouveau, il est tout de même très difficile de l'obtenir. Donc, nous voyons bien que beaucoup de choses sont sur les épaules du ministère des Affaires étrangères, qui a ses compétences, voire ses prérogatives et donc, ce que nous faisons, c'est consolider notre coordination interministérielle à partir d'ici. Cette consolidation est inscrite dans notre plan et aujourd'hui, elle est aussi inscrite à la suite de tout ce que je vous ai dit dans mon propos liminaire, dans le plan du gouvernement. Il y aura au début de l'année prochaine, quelque chose qui s'appelle le CORINTE, qui est le Comité de coordination des réseaux de l'État à l'étranger, de pilotage et de coordination et il y aura, je ne sais pas exactement quand, pendant le premier semestre de 2014, un CORINTE présidé par le Premier ministre, pour précisément assurer la consolidation de cette coordination interministérielle.

Voilà ce que je voulais vous dire. J'aurais beaucoup d'autres choses, mais je ne voudrais pas trop créer de mouvements et de protestations. Je voulais simplement vous indiquer ces éléments de réorganisation du système, de mise en œuvre de ce système. Je crois qu'avec François, avec qui nous travaillons quotidiennement de façon très efficace, très féconde – je tiens à le dire aujourd'hui – nous avons pu, dans des conditions très difficiles, n'oublions pas les contraintes budgétaires et les contraintes de ressources humaines, jusqu'à présent moderniser, commencer de moderniser, poursuivre la modernisation parfois, du réseau et c'est le sens de cette intervention de ce matin.

Merci.

Madame la Présidente

Je vous remercie beaucoup, Monsieur SAINT-GEOURS. Maintenant, nous avons plus d'éléments sur le cadre dans lequel nous allons travailler et ce qui va toucher nos Français à l'étranger. Je suis contente que vous puissiez maintenant entendre des exemples. Vous entendrez sûrement des exemples concrets des représentants des Français à l'étranger.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Madame la Présidente.

Vraiment un complément dans le sens de ce qu'a dit le Directeur général de l'administration, vu du point de vue consulaire et DFAE, et vu aussi de ma perspective, puisque je suis arrivé en septembre 2010, donc avec un peu plus de recul, d'abord, il est vrai que le changement a concerné deux choses : la question de la conjoncture, donc il faut faire des économies et c'est quelque chose qui est difficile, le cas échéant aussi à faire comprendre et à faire passer comme message, pour des Français qui ne vivent pas dans l'hexagone et qui vivent à l'étranger ; et la deuxième chose qui est très importante, aussi, c'est effectivement le changement de la situation sur la sécurité qui est vraiment quelque chose que moi, à Paris, dans les discussions, etc., j'ai bien perçu. De ce point de vue-là, un changement radical de la situation, alors qu'en 2010-2011, oui, il y avait des discours sur l'arc de crise, etc., mais l'on n'était pas allé jusqu'au bout de la conséquence qu'il fallait en tirer.

La deuxième chose que je voudrais ajouter comme document de référence et que je vous encourage à lire, c'est le rapport de la Cour des comptes. La commission des Affaires économiques ou commission du Budget de l'Assemblée nationale a le droit de demander un certain nombre de rapports et avait demandé un rapport sur le réseau consulaire, son évolution et ses missions. Ce rapport a été rendu à la commission en septembre et il est sur le site de la Cour des comptes. Je vous engage à le

lire, parce que je pense que c'est une mine. Il montre bien à la fois ce que nous faisons et les problématiques que nous rencontrons.

Troisième point, qui est à mon avis important, en termes de méthode, là encore avec mon point de vue depuis 2010, à partir du moment où l'on doit faire des réformes, parce qu'il faut faire des économies, tout en préservant la qualité de service, il y avait deux méthodes pour le faire. La première a été la RGPP. J'ai vu la RGPP, c'est simple : la RGPP, il y avait une case qui tombait : « il faut économiser tant, tant, tant et voilà les mesures que vous allez appliquer ». C'est-à-dire que ce n'était pas du tout quelque chose de contractuel. J'ai vu des personnes arriver dans mon bureau, qui m'ont dit : « Voilà, je ne connais rien au sujet et je vais vous dire ce qu'il faut faire, parce que je suis consultant, etc. ». Cette méthode, unilatérale, peut conduire facialement à des économies, qui ne sont pas forcément de vraies économies, mais qui par contre, sur le fond, posent un problème, parce que qui est mieux à même de dire ce que l'on peut faire ou non et de conduire un changement, si ce ne sont ceux qui vont changer ? La deuxième méthode est la méthode CIMAP/PMMS et pour nous PAMAC. Que s'est-il passé ? Nous avons réfléchi. La RGPP s'est terminée vers l'été 2012 et nous avons, à l'intérieur de la DFAE, pris la mesure du problème et nous nous sommes dit : « D'une façon ou d'une autre, la nécessité de faire des économies va continuer », donc, soit l'on attend le prochain coup de massue, soit l'on prend les devants et l'on réfléchit à ce qu'il serait utile de faire pour atteindre les objectifs qui nous préoccupent. C'est ainsi que le PAMAC a été lancé en septembre 2012. Le PAMAC est l'héritier de la RGPP ayant tiré les leçons de ce qu'il ne faut pas faire, avec l'idée fondamentale qu'il faut introduire l'idée que l'action administrative normale est une démarche de réforme. Il ne faut plus percevoir la réforme comme une crise, mais la réforme comme la chose normale, le changement et ce qui nous permet, nous d'être en initiative. Cela a l'air à la fois un peu théorique, mais c'est en fait un changement complet de façon de penser les choses.

Madame la Présidente

Je vous remercie, Monsieur SAINT-PAUL. Nous avons déjà pris pas mal de retard, donc je préfère donner la parole aux conseillers. Je vous remercie de votre analyse et de votre historique.

QUESTIONS-REponses

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich

Merci, Messieurs SAINT-GEOURS et SAINT-PAUL de votre présentation.

Restructurations, simplifications, redéfinitions, adaptations, cela est nécessaire, il faut avancer. Nous sommes d'accord. Dans votre réflexion – et Monsieur SAINT-PAUL, j'ai regardé le rapport de la Cour des comptes et ma question va porter là-dessus – vous tenez compte, je pense, de ces différents rapports, et je voudrais, en reprenant uniquement les trois premières recommandations principales – puisque c'est appelé comme cela – montrer que les gens de la Cour des comptes ne savent pas exactement ce qu'il se passe sur le terrain.

Première recommandation :

Simplifier les démarches administratives à l'étranger en liant l'inscription au Registre mondial des Français établis hors de France à l'inscription sur les listes électorales, etc.

Si l'on peut être d'accord pour lier – mais à l'envers – l'inscription sur les listes électorales à l'inscription au Registre, nous pouvons trouver cela très bien. Par contre, libellé ainsi, cela veut dire qu'il faut être inscrit sur la liste électorale pour être inscrit au Registre. Cela ne va pas. Ainsi, tous ceux qui ne sont pas majeurs n'apparaîtraient pas.

Deuxième recommandation :

Revaloriser les droits de chancellerie et en particulier le tarif de délivrance des passeports à l'étranger.

Sur le fond, nous pouvons être d'accord ; sauf qu'il faut tout de même penser que les Français de l'étranger ont un peu plus besoin d'un passeport que les Français de France. De par leur nature, ils sont amenés souvent à quitter leur propre pays, ils y sont obligés.

Troisième recommandation :

Engager une réflexion sur la limitation des conditions de délivrance des cartes nationales d'identité à l'étranger.

Très bien, sauf que dans certains pays, notamment en Europe, la législation de nos pays de résidence nous oblige à avoir une carte d'identité.

C'était simplement trois petites remarques pour montrer qu'il y a des choses qui ne sont pas compatibles avec la réalité. Simplement, encore une remarque quant à l'aide des postes sur l'analyse des chiffres, etc. Il faut tout de même savoir que les chiffres dont disposent les postes ne correspondent souvent absolument pas à la réalité, parce que les Français, tout bêtement, étant donné les suppressions qu'il y a eues, les difficultés quand on réclame une photo pour se réinscrire, etc., ne s'inscrivent plus. Mais ils sont là.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Merci, Madame la Présidente.

Messieurs les Directeurs, je voudrais vous poser une question très rapide. L'on parle d'économie, de révision du système, etc., qu'en sera-t-il des fameux consulats d'influence ? Personnellement, je n'ai jamais très bien compris à quoi ils servaient, si ce n'est à mettre quelques personnes en poste. Je voudrais savoir exactement si cela va faire partie des économies du Gouvernement. Merci.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Munich

Merci, Madame la Présidente.

Messieurs les Directeurs,

Je rebondis sur la question des consulats d'influence. Monsieur le Directeur, vous venez de dire que vous avez décidé de faire « de la dentelle ». Alors, les consulats d'influence recouvrent par contre des entités parfois complètement différentes. Je vais vous citer deux exemples. Il y a l'exemple du consulat d'influence de Sarrebruck, qui gère un territoire relativement limité ; et puis, à l'opposé, il y a le consulat d'influence de Stuttgart, qui gère tout le Bade Wurtemberg. Et donc, quand l'on réduit le dispositif local en termes de personnes, vous vous trouvez dans des situations tout à fait différentes. Je voudrais savoir comment vous allez répondre à mon interrogation : comment faire pour garder quelque chose qui serve à quelque chose ?

C'était ma première question. Une autre question très rapide, vous avez parlé du dispositif ITINERA, certes lourd en termes de kilogrammes, mais très pratique pour gérer des communautés dispersées. Je voudrais savoir à partir de quel moment vous pensez généraliser ce dispositif ? Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription de Toronto

Monsieur le Directeur général, Monsieur SAINT-GEOURS,

Vous versez quelque peu dans l'angélisme, en prenant les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages ! Vous avez évoqué le Canada. Votre politique de restructuration... je ne saurais dire de rationalisation, à la rigueur peut-être de ratiocination, a eu pour effet la fermeture du consulat de Calgary. Alors que les autres pays du G8 renforcent leur présence en Alberta, la France va à contre-courant. Or, tous les observateurs attentifs savent que l'avenir et le devenir économique du Canada sont fondés sur Toronto et Calgary. La nomination de deux consuls honoraires ne saurait pallier les effets négatifs de votre décision. Quant au rattachement de la Saskatchewan à la Colombie britannique, je laisse mon collègue Dan BRIGNOLI vous dire ce qu'en pensent nos compatriotes.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich

Monsieur le Directeur,

Deux petites questions. Un de vos prédécesseurs, Monsieur CATTA, m'avait dit par exemple, que pour l'Allemagne, quand des gens habitent à trente minutes de train du consulat de Francfort, ils sont tout de même obligés d'aller au consulat de Munich – quatre heures de train – et il m'avait dit qu'en fin de compte, cela était du ressort du ministère de régler cela en interne. C'est-à-dire qu'il y aurait une certaine fongibilité à l'intérieur de l'Allemagne. L'on pourrait aller déposer sa demande de carte d'identité dans le consulat le plus proche. Il y a des Français qui vont tous les jours faire leur plein au Luxembourg, mais ils doivent aller à Francfort pour faire la carte d'identité. C'est le premier problème.

Le deuxième, vous avez parlé d'interministériel. En interministériel, ne serait-il pas possible, à un moment ou un autre, de répondre à la question que je pose depuis trois ans, c'est-à-dire est-ce qu'un jour où l'autre nous pourrions, pour les Français qui habitent dans les zones frontalières, aller déposer la carte d'identité en France.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Yves SAINT-GEOURS.

Monsieur Yves SAINT-GEOURS

Il y a des questions auxquelles François va répondre. Je vais essayer de répondre à une autre série.

D'abord, de deux choses l'une, ou les consulats d'influence ne servent à rien ou quand on les ferme, c'est une catastrophe. Il faut choisir. Il faut choisir ! Si vous me dites qu'un consulat d'influence comme celui de Calgary et que si on le ferme, c'est catastrophique, comment me dire que dans un autre cas, tel consulat d'influence ne sert à rien, juste pour y mettre des diplomates qui ne servent à rien. Non, cela n'est vrai dans aucun des deux cas.

Je vais vous donner mon sentiment sur tout cela. Un consulat d'influence à gestion simplifiée est important dans la mesure où, effectivement, dans un certain nombre d'endroits, il faut garder, il faut avoir, il faut développer une relation avec les autorités politiques, surtout quand ce sont des pays fédéraux, avec les chambres de commerce, les dispositifs économiques, etc. Dans le cas de – pardon Française, de vous dire cela comme cela, mais que dirait-on si l'on fermait le consulat général de Recife ? Il y a un consulat général d'influence à gestion simplifiée au Brésil et il couvre trois millions de kilomètres carrés environ, six fois la France.

Vous me parlez de Calgary, Monsieur, que s'est-il passé ? Nous avons fait tout de même, je sais bien que cela est difficile, nous faisons quelques économies, nous avons regardé, nous avons observé, nous avons vu que nos collègues de la Direction générale du Trésor se retiraient et nous avons essayé de voir quelle était l'efficacité de notre dispositif. Nous en avons conclu que l'on pouvait, avec deux consuls honoraires, Calgary et Edmonton, avec le dispositif relativement bien doté de Vancouver, couvrir les nécessités de cette région. Mais, tout cela est flexible. Si comme vous le dites, il apparaît que l'avenir du Canada est à Calgary, son avenir économique, nous reverrons cette carte. L'une des choses que je veux vous répondre, c'est que nous essayons de nous inscrire désormais dans des dispositifs plus flexibles, qui permettent une plus grande possibilité. De dire un jour : « L'on va ouvrir, parce que cela est nécessaire, parce que l'on voit qu'il y a une demande, parce qu'il y a beaucoup de monde, parce que des Français se sont installés, etc. » et puis demain, dans un autre endroit, l'on va fermer.

Je continue. Nous ne pouvons faire cela que si nous avons effectivement une certaine flexibilité. Une certaine capacité à la flexibilité. Si nous devons garder exactement comme ils sont depuis toujours toutes les emprises – Stuttgart et Sarrebruck pour répondre à Madame – cela sera difficile. Que faisons-nous en Allemagne ? Nous avons bien compris qu'il fallait, pour des raisons qui tiennent à la politique, à l'histoire, à un certain nombre d'intérêts transfrontaliers, garder une présence à Sarrebruck. Je crois pouvoir dire qu'il n'était pas indispensable qu'elle soit assortie de beaucoup de bureaux, de guichets, etc. Il y a effectivement une facilité de passages en France ou d'aller dans d'autres endroits, y compris en Allemagne.

À Stuttgart, nous sommes dans une situation différente. Vous l'avez très bien dit. Et ce que nous sommes en train d'essayer de faire, c'est de regarder comment, à partir d'une structure qui existe, qui va rester – il va toujours y avoir un consul à Stuttgart, adossé à une structure culturelle, qui existe, qui va rester et avec son organisation - nous pouvions essayer d'organiser. Encore une fois, nous sommes dans un triennum budgétaire où nous devons supprimer des emplois, rendre de l'argent. Nous pouvions, si nous essayions de réorganiser les choses dans les grands pays à réseaux, avec des endroits qui sont un peu des plateformes de services pour les Français de l'étranger, de services consulaires et en essayant de travailler... Alors, évidemment, 100 % des gens n'auront pas cette possibilité, parce que tout le monde ne va pas sur Internet pour remplir en ligne

des papiers. Mais, nous essayons effectivement de construire des plateformes et de développer à la fois la proximité (valises ITINERA, François en parlera) et une certaine dématérialisation des pièces et une possibilité de remplir en ligne un certain nombre de papiers, de formulaires, etc.

Donc, si vous voulez, bien entendu, cela n'est pas forcément facile. Je vois bien ce qu'il s'est produit. Quand je suis arrivé, François était déjà là, la suppression du consulat de Calgary était pratiquement dans les tuyaux, pour des raisons qui tiennent à une analyse qui avait été faite en fonction des contraintes que nous avons. Mais, peut-être je n'ai pas réussi à vous transmettre l'idée que ce que nous essayons de construire, c'est de la flexibilité, une capacité de réagir, de réaction. Si nous devons garder notre structure telle qu'elle, nous ne pourrions jamais ouvrir nulle part et nous ne pouvons jamais réagir nulle part. C'est ce que nous sommes en train d'essayer de faire. Maintenant, peut-être sur les questions « droits de chancellerie », etc., allez-y.

Monsieur François SAINT-PAUL

Dans le même sens que ce qu'Yves a dit, je vous renvoie au rapport de la Cour des comptes sur un certain nombre de choses. Sur le réseau, ce rapport dit une chose très importante, c'est que l'on a toujours évolué sur le réseau consulaire. Pour les ambassades, c'est simple, il faut mettre un pion dans chaque capitale. Pour le réseau consulaire, le fait d'ouvrir, de fermer, de modifier, d'élargir, de rétrécir, etc., n'est pas quelque chose de nouveau et le rappel de la Cour des comptes rappelle tout l'historique de ce qui a été fait depuis le début des années 2000 et même avant. Et en Europe, il y a eu quelque chose de fondamental au début des années 2000, donc ce n'est pas une question nouvelle et cette démarche d'adaptation du réseau n'est pas nouvelle en elle-même. Et avec l'évolution des intérêts de nos communautés, il faut aussi coller au terrain. Donc, de ce point de vue-là, bien avoir cette perspective à l'esprit.

Que la question « inscription au Registre, inscription sur les listes électorales », ce qu'ils disent est très clair... ils n'ont pas l'habitude, mais cela veut dire que si vous voulez être sur la LEC, il faut être sur le registre, cela est tout. Il y a 63 000 personnes qui ne sont pas dans cette situation. Je vous rappelle tout de même une chose, c'est ce qu'il s'est passé pour les élections présidentielles et ce qu'a dit le Conseil constitutionnel : il ne faut pas faire de troisième crash en 2017. Nous ne pouvons pas nous le permettre. Nous avons aujourd'hui, sur les règles d'inscription sur les listes électorales, une situation éminemment complexe où les Français ne se retrouvent plus. Donc, la simplification, attention, la procédure crash, c'est quoi ? L'on a dit que c'était 20 000. Peut-être a-t-on oublié des enveloppes. Cela veut dire que si vous faites le taux de croissance, l'on peut avoir une procédure crash, en 2017, à 40 ou 50 000. Vous voyez ce que cela veut dire ? Donc, simplifier et tout faire pour éviter cela.

Deuxième chose, sur la réévaluation, les passeports, etc., je vais jusqu'au bout, qu'avons-nous fait ? Nous avons fait le Passeport Grand Voyageur, avec 35 pages. Avons-nous augmenté le tarif ? Non. Par contre, il y a un problème fondamental, qui est ce problème du tarif. Aujourd'hui, les tarifs de chancellerie, etc., ce sont des choses qui n'ont pas bougé depuis 2000. Vous avez des tarifs complètement ridicules à 1 euro. À un moment, une question va se poser. Si vous voulez maintenir les missions, que faites-vous ? Parce que je pense aussi que certains Français sont prêts à payer un petit peu plus, compte tenu de l'économie que cela leur fera. Et là, je pense aux consuls honoraires. Si l'on veut développer et utiliser les consuls honoraires, il y a deux façons. La première consisterait à augmenter leur dotation budgétaire qui est prévue sur le 151. Il ne faut pas rêver. C'est 1,3 million d'euros, nous n'aurons pas un centime de plus. La deuxième solution, c'est développer des recettes propres. Il faut toucher au décret de 1981. Mais, sur cette question de la tarification, il ne faut pas être fermé. Sinon, l'on ne fait plus rien. Pourquoi avons-nous obtenu des ETP sur les visas ? Parce que nous avons dit à Bercy : « Chaque ETP rapporte de l'argent ». Il faut le voir ! Sur la CNI, la déterritorialisation, etc., pourquoi pouvons-nous le faire pour les passeports, parce que nous sommes dans TESS. La CNI électronique est encalminée. Donc, la CNI, ce sont 40, 50 jours. Alors que le passeport, dans le réseau, ce sont 12 jours. Vous avez vu ce qu'a dit la Cour des comptes sur le passeport. Vous souvenez-vous de l'appréciation ? Notre résultat sur le réseau est supérieur à la moyenne dans les préfectures.

Monsieur Yves SAINT-GEOURS

Je crois que les gens en sont très contents. Nous avons un problème avec la CNI, avec nos amis du ministère de l'Intérieur. C'est une histoire compliquée. Nous sommes dans une relation vraiment difficile. Nous essayons d'en sortir, mais vous avez raison de nous interpeller sur ces choses. Ce n'est pas facile.

Monsieur François SAINT-PAUL

Dernière chose, sur Calgary, j'entends... question : quand il y avait le poste consulaire de Calgary, Calgary traitait-il des bourses ? Réponse : non ! Quand il y avait le poste consulaire de Calgary, Calgary traitait-il de l'état civil ? Réponse : non. Que faisait-il ? Il faisait les passeports. Combien en faisait-il ? C'est simple, la communauté qu'il traitait est de 500 personnes, donc

ce sont 50 personnes. Question : est-ce que je maintiens tout un dispositif pour 50 personnes ? Réponse : non. Par contre, exemple de démarches PAMAC, nous sommes en train de négocier avec le ministère de l'Intérieur, autre chose, beaucoup plus intéressant, qui est de permettre, dans un certain nombre de pays, l'envoi du passeport qui est prêt, par poste sécurisée (DHL, etc.). Et là, vous voyez bien que c'est tout à fait gigantesque, si l'on arrive à cela. Si je fais cela sur le monde entier, ce sont 70 000 heures, 200 000 rendez-vous et pour les Français de l'étranger, 38 millions. Il faut voir le pour et le contre.

Monsieur Yves SAINT-GEOURS

Je répondais de façon un peu polémique aux questions sur les consulats à gestion simplifiée, parce qu'elle m'avait été posée de façon un peu polémique. Mais, il y a une chose sur laquelle vous avez raison : l'une et l'autre. Nous ne pouvons pas répondre ouverture/fermeture. Il est certain que ce n'est pas la bonne réponse. De ce point de vue-là, vous avez raison, mais nous vous demandons de nous accompagner, c'est-à-dire de voir justement, et c'est pour cela que nous travaillions sur les missions. Au fond, que cherchons-nous à faire ensemble ? À partir de là, allouer les ressources humaines à ce que nous cherchons à faire. Dès lors que l'on peut tabler sur de la dématérialisation, sur des envois, des correspondances, l'on peut économiser un certain nombre de choses, tout en restant proches de nos concitoyens. Et en même temps, se centrer sur des missions prioritaires. À Calgary, sincèrement, vous l'avez dit vous-mêmes, la mission économique est très importante. De ce point de vue-là, je suis le premier à le dire, il faut regarder ce que la nomination de consuls honoraires dans l'ensemble d'une région très vaste va donner. Que va-t-on pouvoir faire pour réarticuler ces choses de façon efficace ? Pendant que nous fermions tout cela, nous nous tournions vers la Direction générale du Trésor en lui disant : « Est-ce bien raisonnable ? Nous avons fait remonter ce que vous avez dit, c'est-à-dire il nous semble que vraiment, dans cette partie du Canada, il y a des enjeux qui sont très importants. Persistez-vous dans cette idée que c'est de Houston que l'on va gérer ces affaires ? » Nous n'avons pas fait cela comme cela. Nous essayons de réfléchir ensemble à la meilleure façon de faire en fonction des contraintes que nous avons. Mais tout de même, je suis convaincu pour conclure que la présence d'un consulat, même s'il est à gestion simplifiée, c'est-à-dire d'un consul d'une ou deux personnes de l'équipe, sur une ou deux missions prioritaires, sans pouvoir tout faire, dans un certain nombre d'endroits du monde, c'est souvent tout de même mieux – pour répondre à Françoise LINDEMANN – que de ne rien avoir.

Monsieur François SAINT-PAUL

Sur la généralisation d'ITINERA, nous avons commencé. 40 postes sont déployés. Dans certains cas, nous avons vraiment des remontées très bonnes comme quoi cela est très utile, par exemple en Argentine. Dans d'autres postes, la Cour des comptes relève que c'est un peu du luxe. Une tournée ITINERA autour de Munich... Mais, nous allons le généraliser. Simplement, il y a quelques petits bugs techniques qui doivent être modifiés. C'est pour cela que pour l'instant, nous n'avons pas généralisé la diffusion. Ce sont des problèmes d'adaptation, parce que c'est un matériel qui nous a été livré par l'ANTS et qu'il faut, dans notre jargon, éoliser, etc. Et sur la transmission des données, il y a des difficultés. Mais, ITINERA a tout à fait vocation à être généralisé et pour certains consuls honoraires, cela pourrait être aussi une solution, parce que je vous ai parlé de la première chose que nous recherchons sur le PAMAC, la fin de la deuxième comparution, c'est quelque chose qui serait un grand pas. Vous vous souvenez qu'en 2011, nous avons obtenu du ministère de l'Intérieur que les Français puissent récupérer leur passeport auprès du consul honoraire. Question : combien chaque année ? Réponse : 3 500. Ce n'est pas énorme. Donc, la fin de la deuxième comparution, les chiffres que je vous montre, pour tout le monde, c'est un profit révolutionnaire. C'est cela, le PAMAC. Mais par contre, ce que nous allons essayer de voir avec le ministère de l'Intérieur, c'est permettre, pour certains cas, quand les consuls honoraires sont Français, que le recueil des données puisse être fait par les consuls honoraires quand il s'agit de renouvellements. Nous cherchons le maximum. Ayons à l'esprit tout de même que globalement, la Cour des comptes relève que nous faisons mieux que les préfectures en France. Nous partons de là.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney

Monsieur le Directeur général, John MAC COLL, Australie.

Je rebondis sur la réponse apportée par Monsieur SAINT-PAUL, puisque c'était une question que j'avais posée en ce qui concerne les problèmes de la valise ITINERA en Australie, par exemple, qui nécessitait des tournées consulaires et donc, des budgets additionnels. J'ai bien noté la recherche de l'efficacité, cela fait tout de même quelque temps que l'on parle du rôle et des pouvoirs des consuls honoraires. En Australie, ils sont tous Australiens. Je vous cite le cas de deux consulats, à Cairns et à Hobart, où nous avons la même consule honoraire, qui est Allemande et Australienne dans notre cas, non Française et nous avons deux poids, deux mesures, dans le cadre de l'Europe. Donc, nous avons une file pour les Français, une façon de traiter

les Français et une façon de traiter les Allemands. La valise ITINERA est un progrès et l'on peut certainement ajuster la tarification, parce que je le dis franchement, je ne vois pas pourquoi nos tarifs devraient restés bloqués sur l'an 2000. Nos compatriotes qui sont à Perth vont économiser des frais d'hôtel et d'avion et si on leur dit que c'est le même tarif que pour les Allemands ou moins cher que pour les Australiens... Il faut vendre le fait que nous offrons un meilleur service. Il ne faut pas hésiter d'avoir une tarification à la mesure de la chose.

Mais, je reviens toujours sur la recherche de l'efficacité. Nous avons une dimension européenne, nous rentrons dans le cadre de l'Europe. Je ne vois pas pourquoi les consuls honoraires qui traitent les cas des Allemands auraient des équipements sur place qui permettent de prendre les empreintes biométriques, alors que ne le faisons pas nécessairement. Nous sommes tout de même dans le cadre de revoir en fait les pouvoirs des consuls honoraires non français. Dans le cadre de l'Europe, je ne vois pas pourquoi ils seraient différents entre la France et l'Allemagne.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur général, plusieurs remarques,

Je rebondis sur ce qu'a dit mon collègue John MAC COLL. Effectivement, la dématérialisation pour la valise ITINERA est un profond avantage et une véritable évolution, en particulier dans nos grands pays que sont l'Australie, l'Indonésie, mais aussi la Chine. Simplement, il y a quelques bugs. L'on parle même d'une valise ITINERA qui marche sur trois, du moins à certains endroits. Les moyens ne sont pas toujours au rendez-vous pour effectivement financer ces tournées, mais aussi les ETP sont suffisamment déjà bien employés au consulat physique lui-même et ils n'ont pas les moyens de se déplacer, sinon d'altérer fortement la présence en consulat.

Autre sujet, l'externalisation des visas. Il y avait très récemment une inspection conjointe du Budget et des Affaires étrangères en Chine pour parler de ce sujet fort important. Vous savez que le Premier ministre est passé très récemment en Chine et a lancé 72 heures et bientôt 48 heures d'objectif de délivrance hors haute saison. Évidemment, en back office, en aval, cela demande des personnels, des ETP au consulat, qui ont encore le pouvoir régalién de mettre son tampon. L'on me dit que l'an dernier, cela s'est relativement bien passé, y compris à Chengdu, donc les externalisateurs sont très contents, mais il ne faut pas oublier qu'il faudra penser cette année aussi à pourvoir en équipes volantes ETP pour justement tenir ces objectifs.

Deux autres petites remarques. Je voudrais parler du rapport de la Cour des comptes. Il y a eu également des interventions récentes de Madame la Ministre déléguée aux Français de l'étranger en ce qui concerne la disparition de la mission notariale donnée dans certains postes. Mon point de vue est au moins qu'on la maintienne dans les grands postes hors Union européenne, cela me paraît essentiel.

Enfin, je reviens vers notre Sénateur YUNG, dont j'ai lu très récemment le rapport de façon exhaustive. Il a évoqué avec un peu d'eau dans son vin, me semble-t-il, le sujet des ambassadeurs thématiques qui nous coûtent assez cher. Quelle est la doctrine en ce moment ? Les maintient-on ou en diminue-t-on le nombre ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Daniel BRIGNOLI.

Monsieur Daniel BRIGNOLI, membre élu de la circonscription de Toronto

Madame la Présidente, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Directeurs, Monsieur le Directeur général,

Vous voulez que l'on vous accompagne, mais avec plaisir. Nous essayons de faire cela depuis des années, mais cela n'a pas l'air de marcher très fort. Je vais revenir sur le cas du Canada, entre parenthèse, et je reprends un petit peu les propos de mon collègue JANSON. Deux choses. Premièrement, en politique immobilière, par exemple, vous avez des ventes de résidences et des achats ou des locations, mais vos conseillers n'ont jamais été consultés. Alors, il y a en général une méconnaissance complète du terrain et il est sûr que vos diplomates en poste, deux ans, trois ans, ont certainement une meilleure connaissance que vos conseillers qui vivent là depuis quarante ans ! Mais enfin, c'est un petit détail.

Autre chose, au niveau du découpage des nouvelles circonscriptions de l'Assemblée des Français de l'étranger, la deuxième circonscription, celle de Toronto, comprend effectivement le Manitoba, Winnipeg, ce qui est tout à fait normal. Par contre, elle ne comprend pas la Saskatoon, avec Saskatchewan et le malheur est que la Saskatoon est rattachée à la première circonscription, c'est-à-dire à Vancouver. Or, si vous aviez seulement tenu compte des avis de vos conseillers, vous vous seriez

rendu compte que c'est absolument impossible. La Saskatoon déteste, ne peut pas supporter les cow-boys de l'Alberta et il est hors de question que les gens de la Saskatoon traversent les Rocheuses pour se rendre à Vancouver. Je ne comprends vraiment pas comment ce découpage a pu être fait, sans tenir compte de l'avis de vos conseillers. Alors, voilà encore un exemple où, malheureusement, la consultation n'existe pas.

Merci, Messieurs.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO, membre élu de la circonscription de Madrid

Merci, Madame la Présidente.

Quelques remarques et finalement, je continue un petit peu le sujet. Il est vrai que vous nous demandez de vous accompagner, mais l'on constate que cela est très difficile ou souvent décevant. Vous parlez d'évaluation des réseaux. Je suis en poste en Espagne. L'Espagne a eu de très nombreuses évaluations en cette année 2013, maintes évaluations en tout genre et de tous les réseaux. Certains inspecteurs ont considéré qu'ils devaient nous écouter d'autre part, nous écouter ou nous entendre en tout cas. D'autre part, en tout état de cause, nous n'avons jamais de retour. Jamais ! C'est-à-dire que les conclusions des rapports ne nous sont pas communiquées, même sous une forme élaguée. Jamais de retour. Alors, nous accompagnons parfois, mais nous n'avons aucune idée de ce qu'a pu supposer notre intervention dans les prises de décisions. En tout cas, voilà ici je dirais presque un reproche, vraiment, parce que nous demandons, nous quémandons et nous avons quelquefois quelques bribes d'informations, mais très peu. C'est une première chose.

Deuxième chose, vous avez dit que presque aucune fermeture n'est prévue dans les consulats. Donc, certaines sont prévues. Je souhaiterais que vous précisiez votre pensée. Vous avez parlé de consulats à vocation culturelle, j'aimerais savoir ce que cela recouvre véritablement. Les consuls honoraires ont été pointés, je dois dire que l'on parlait de modifications de leurs compétences, j'aimerais savoir ce qu'il en est, si le dossier a avancé. Quant à la politique de gestion des ressources humaines, c'est joliment dit, mais nous savons que nous baissons continuellement les effectifs et je dois avouer que dans les gros postes, puisque je suis en Espagne et vous savez qu'il y a là de gros postes, il est sûr que notamment dans le social et pour les bourses, je pense que vous savez que je suis à la Commission nationale des bourses, je m'intéresse beaucoup à la chose, je dois dire que les collègues en postes souffrent, parce qu'ils ne sont pas nombreux et qu'il faut travailler de façon extrêmement dure pendant plusieurs mois de l'année.

Je vous remercie.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Yves SAINT-GEOURS.

Monsieur Yves SAINT-GEOURS

Plusieurs choses. S'agissant des consuls honoraires, effectivement, notre idée et là, nous travaillons vraiment ensemble, François SAINT-PAUL et moi-même, ainsi qu'avec le Cabinet de Madame CONWAY, vraiment, nous estimons qu'il faut que nous arrivions à faire évoluer, élargir et transformer leur rôle. L'on était tout feu tout flamme, avec des grandes ambitions. De fait, nous le sommes un tout petit peu moins, même si le dossier n'est pas abandonné, loin de là, parce que nous nous rendons compte qu'il y a beaucoup de contraintes, de dispositifs réglementaires. Il faut évidemment changer les décrets, etc., donc tout cela prend un peu plus de temps que nous ne le pensions, mais nous avons tout de même bien l'intention de faire évoluer leur mission, sans rêver, puisque nous ne pourrions certainement pas leur donner beaucoup plus d'argent, sauf à modifier les tarifications et donc, j'en reste à un propos un peu général là-dessus, parce qu'il est vrai que dans les mois qui viennent de passer, nous sommes sur un principe, mais nous n'avons pas encore décliné ce principe d'une façon efficace sur le plan pratique. Peut-être François pourrait-il dire des choses en plus là-dessus. Il a mené dans ces dernières semaines, une réflexion spécifique.

Une deuxième chose importante, c'est ce que vous avez dit. Ce sont des informations très utiles sur l'externalisation, sur les processus d'externalisation. Nous allons continuer de mettre en place notre plan d'externalisation. Cela ne se fait pas d'une façon très facile, parce que parfois, les personnels n'y sont pas très enclins. Mais globalement, les choses fonctionnent. Nos bilans à ce propos, chaque fois que des ministres reviennent – vous avez évoqué la Chine avec raison – sont positifs. Nous voyons tout le profit que nous pouvons en tirer. Nous voyons aussi – et je m'empresse de le dire, parce que dans votre remarque, il y avait en même temps une autre remarque qui consistait à dire que cela n'était pas externalisé pour

immédiatement supprimer des ETP – nous savons bien que vous avez raison, cela n'est pas cela, cela ne doit pas être cela et parallèlement, notamment sur un pays comme la Chine, nous avons accompagné l'externalisation avec en réalité des maintiens, voire des ajouts de personnels. Et il est vrai que dans tout ce qu'il va se passer dans les années qui viennent, dans des pays très importants pour nous et que nous allons envisager, États-Unis, Maroc, etc., pour l'externalisation, il nous faut bien accompagner les choses, parce que ce que nous souhaitons dans l'externalisation, c'est avoir davantage de personnes qui demandent des visas, pour que l'attractivité de la France soit appréciée et dans ces conditions, il faut évidemment, puisqu'il y a des fonctions régaliennes, ne pas les oublier et vraiment le dispositif d'externalisation ne peut pas se solder, en quelque sorte, par des diminutions nettes, je vous suis parfaitement.

Sur le notariat, je le dis sans ambages, dans la liste des missions que l'on considère comme difficiles à mener encore, nous avons le notariat et nous souhaitons, après ce que nous avons fait en Europe, pouvoir étendre au monde cette suppression. Bien entendu, de nouveau, je disais que nous faisons de la dentelle, nous faisons attention. Il y a des endroits où il y a manifestement une intensité et de ce point de vue-là, il ne s'agit pas, du jour au lendemain, de mettre la clé sous la porte et de s'exonérer de toute responsabilité.

S'agissant des ambassadeurs thématiques, la question du Sénateur YUNG, nous sommes interpellé régulièrement, y compris par la presse sur le sujet et le ministre a une idée très claire là-dessus : il veut réduire le nombre des ambassadeurs thématiques. Il veut en réduire le nombre. Il a un peu réduit, un peu... un petit peu... Non, non, pas augmenté, il a commencé. Pour ne rien vous cacher, il m'a donné une feuille de route assez stricte sur la diminution des ambassadeurs thématiques, puisqu'ils sont 27 ou 26, dont 17 du ministère des Affaires étrangères, d'essayer dans l'année qui vient de baisser ce nombre de manière significative. Nous allons le faire, tout en gardant un certain nombre d'entre eux, car comme le sait le Sénateur YUNG, nous en avons parlé ensemble, quelques-uns sont très utiles, notamment ceux qui gèrent les grandes conventions internationales, représentent le ministre dans ses négociations. Il est donc très important que nous puissions les garder.

S'agissant de tout ce qui est ventes immobilières, j'accepte la critique. Peut-être que nous avons un service ici, fait des missions, etc. Peut-être que l'expertise sur la qualité de ce qu'il faut faire, le bon moment pour vendre ou acheter, le bon lieu pour acheter, tout cela n'est peut-être pas suffisant. J'aurais bien tort d'être de ce point de vue-là présomptueux, parce que j'ai vu les erreurs que nous avons pu faire. Donc, cette critique est bienvenue et, même si je pense que l'on s'est amélioré, il faut que l'on regarde. Je ne sais pas ce que l'on a fait au Canada, mais regardons ensemble. Quand je vous dis qu'il est utile de nous accompagner, c'était une très bonne chose.

N'y a-t-il jamais de retours de vos conseils ? Nous, l'administration, nous avons un rôle, il ne faut pas penser que nous puissions tout faire. Les inspecteurs inspectent. Ce n'est pas l'administration qui inspecte. Je ne peux pas forcer un inspecteur à vous remettre un rapport. C'est précisément son indépendance qui fait l'intérêt de son travail. La représentation nationale vote des lois. C'est dans la loi que sont inscrites les divisions consulaires et la façon dont les choses sont organisées. C'est dans la loi que sont inscrits les moyens dont dispose l'administration pour agir. Donc, moi, je prends ces remarques comme... comment dire, ... des incitations à interpeler aussi d'autres niveaux de l'État pour que les choses se passent mieux, parce que je suis le premier à penser que je ne suis pas le spécialiste du tout... il y a quelques pays que je connais mieux que d'autres... pour faire la bonne adéquation de la division géographique et des circonscriptions qui vont avec.

Enfin, dernier point, avant que François ne dise encore quelques mots, ces consulats à vocation culturelle, j'ai employé ce terme de façon un peu rapide, je veux dire par là que dans un certain nombre d'endroits, notamment en Europe, il y a une, deux ou trois structures culturelles fortes dans une ville, un institut culturel, un lycée, des alliances françaises et que le consul qui, effectivement, est un consul qui règne sur un dispositif à gestion simplifiée, c'est-à-dire qui, au-delà de la protection consulaire, de l'information de nos compatriotes, etc., n'a pas de rôle consulaire au sens plein du terme, sera le représentant de la France dont la mission principale sera une mission culturelle.

Merci beaucoup.

Monsieur François SAINT-PAUL

Sur la question de John MAC COLL sur les consuls honoraires et le fait que les Allemands sont traités d'une certaine façon, avec un certain type de services, et les Français ont un type de service différent, par exemple en matière de passeport un moindre service ; sur le fait de pouvoir récupérer son passeport, maintenant je crois que nous sommes au meilleur niveau, puisque dans la majorité des cas, les consuls honoraires peuvent remettre les passeports. Sur le recueil des données, oui, les Allemands ont un système dans lequel ils peuvent les recueillir, ce qui n'est pas notre cas aujourd'hui. Ce dont je vous ai parlé à propos des consuls honoraires a précisément pour objectif de rejoindre le standard allemand. Mais, pourquoi y a-t-il une différence ? Chacun a ses systèmes informatiques et chacun a ses contraintes en matière de transmission ou de détention des données personnelles. Donc, si je veux faire cela, il faut que je passe par la CNIL. La CNIL recueille des données biométriques

par quelqu'un qui n'est plus un fonctionnaire, s'agissant d'un passeport, c'est ce que j'aurai à résoudre. Je ne dis pas que cela ne sera pas résolu, mais cela explique aussi les structures administratives et les différences.

Sur l'externalisation des visas, l'objectif est 48 heures, pics inclus.

Monsieur Yves SAINT-GEOURS

Pics inclus, mais deux fois 48 heures. 48 heures pour le rendez-vous et 48 heures pour le... ? Non ?

Monsieur François SAINT-PAUL

En fait, l'on a le rendez-vous et ce sont 48 heures pour le traitement de la demande. Mais, aujourd'hui, que constate-t-on ? Chaque fois que l'on fait des améliorations sur le guichet visas, la demande les mange, ce qui est très bon signe.

Monsieur Yves SAINT-GEOURS

C'est ce qu'il faut effectivement gérer convenablement.

Monsieur François SAINT-PAUL

Voilà ! Il y a aussi d'autres chantiers sur les visas, qui sont très importants et notamment un qui est la refonte du système informatique, France Visas. Parce que, que s'est-il passé sur tous ces systèmes ? Notamment Bionet, etc. Nous, les Français, avons été pionniers sur la biométrie, d'un point de vue politique comme d'un point de vue technique ou juridique. Ensuite il y a un calendrier européen, mais ceux qui sont arrivés après n'ont pas eu à essayer les plâtres techniques et autres. Il faut tout de même rappeler une chose, nous étions dans une situation en avance de phase de nos concurrents où nous faisons de la biométrie. Tous nos concurrents délivraient des visas, les gens n'avaient pas forcément à se rendre sur place... et puis nous « on est concurrents, mais il vaut mieux se mettre un poids de 10 kg » et le tout pour rien, puisque de toute façon, les visas Schengen, vous demandez un visa en Allemagne et vous venez en France. C'est tout cela qu'il faut maintenant remettre à niveau et c'est tout cela aussi qu'il faut penser en termes de réformes comme étant le processus normal de faire et de faire évoluer l'administration.

Sur les consuls honoraires, je rejoins tout à fait ce qu'a dit Yves. La réponse du ministre est très claire. Cela fait tout de même partie des missions sur lesquelles il faut se poser une question et sur lesquelles il faut évoluer. En 2004, l'on a supprimé la fonction notariale en Europe ; y a-t-il eu un recours ? Non. Y a-t-il eu un problème ? Non. Voilà ! En Europe, zéro problème. Ensuite, il peut y avoir des cas où il n'existe pas de solution alternative. Là, il faut peut-être faire de la dentelle, mais dans les cas où il existe de la solution alternative, voilà et puis revoir peut-être sinon la tarification. Parce que le problème du notariat, c'est que, vous me direz, cela ne consomme pas beaucoup d'ETP, mais dans certains endroits, cela consomme tout de même de la charge et c'est très technique. Donc là aussi, il faut tout de même voir les choses.

Monsieur Yves SAINT-GEOURS

Aux États-Unis, au Québec, cela consomme pas mal d'énergie.

Monsieur François SAINT-PAUL

Mettre à niveau notarial des agents consulaires, pour quelque chose qui... peut-être que dans certains cas, il faut réfléchir à savoir si l'on maintient ce guichet.

Madame la Présidente

Je vous remercie énormément tous les deux. J'espère que vous avez pris bonne note de la volonté de coopérer qui a toujours existé ici et d'apporter quelque chose au débat. Quelque chose de positif, ce n'est pas seulement...

Monsieur Yves SAINT-GEOURS

Je parlais tout de même de la sécurité de nos concitoyens, cela en vaut la peine. Nous sommes tous dans le même bateau.

Madame la Présidente

Nous avons les mêmes intérêts à cœur. J'espère que cela va continuer après la réforme aussi, qu'il y aura des moyens de consultation. Comme vous le dites, c'est quelque chose qui évolue et ceux qui sont sur le terrain sont aux premières loges de l'évolution. Donc, je vous remercie.

(Applaudissements).

Avant de partir, comme vous le voyez, nous avons pris un peu de retard sur notre programme. Nous proposons de nous arrêter maintenant et de reprendre à 14 heures 30 précises. Nous décalerons tout et commenceront par la présentation du Secrétaire général.

J'avais juste un point d'information. Pour ceux qui sont encore là, le guide de l'AEFE et des nouveaux établissements est disponible à l'accueil.

La séance est terminée. Merci.

La séance est levée à 13 h 15.

VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2013 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-Présidente de l'AFE.

Madame la Présidente

Nous allons commencer. Tout d'abord, je vous rappelle que le guide des établissements de l'AEFE est à votre disposition dans le hall, sur les tables. Ensuite, n'oubliez surtout pas de signer la feuille de présence au bureau du secrétariat.

Maintenant, la présentation du budget de l'AFE par la Secrétaire générale et le point d'information sur la formation ouverte aux élus en 2014.

PRESENTATION DU BUDGET DE L'AFE (BILAN 2013, PERSPECTIVES 2014) ET POINT D'INFORMATION SUR LA FORMATION OUVERTE AUX ELUS EN 2014 PAR LA SECRETAIRE GENERALE DE L'AFE

Madame la Présidente donne la parole à Madame Valérie PIPELIER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Madame Valérie PIPELIER, Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Madame la Présidente.

Vous allez avoir sur les écrans, la projection des graphiques qui vont illustrer mes propos. Pour ce qu'il s'agit de l'année 2013 et donc le bilan de la gestion 2013, je rappelle que le montant de la dotation de la Loi de Finances initiale était de 3,390 millions d'euros. La dotation a subi une régulation budgétaire, un gel budgétaire de 11 686 euros, que l'on peut limiter à 0,34 %, ce qui a donné un budget disponible en début d'année de 3 378 314 euros. Nous avons eu la chance de bénéficier de reports de crédits qui ont pu alimenter de nouveau la dotation et nous avons également eu un certain nombre de remboursements d'indemnités de la part des élus – je pourrai rentrer dans le détail, si vous le souhaitez – à hauteur de 39 000 euros. Au total, pour 2013, la dotation disponible s'est élevée à 3 425 498 euros, avec une répartition des dépenses assez traditionnelle, autour de 95, 96 % pour les indemnités et les assurances et 4, 5 % pour le fonctionnement. En ce qui concerne plus en détail les indemnités et les assurances, comme vous pouvez le constater, nous avons eu une légère augmentation des indemnités, en raison de mouvements assez importants. Un certain nombre d'élus ayant démissionné en 2012,

il nous a fallu régulariser en 2013 le versement de leurs indemnités au prorata temporis sur 2012. Par conséquent, il y a eu une petite augmentation du volume global des indemnités versées. En ce qui concerne l'assurance, vous voyez qu'elle diminue de moitié. L'assurance des conseillers qui couvre les risques fait l'objet d'un contrat global qui est versé à l'avance, c'est-à-dire de 2013 pour 2014 et donc, cette assurance ne couvre pour 2014 pour l'instant que les six premiers mois, puisqu'à l'occasion de la réforme, le régime d'assurance sera modifié par une allocation individuelle permettant à chacun de contracter une assurance à titre individuel.

Ensuite, en ce qui concerne le budget de fonctionnement, vous avez le graphique qui illustre les grandes rubriques. L'organisation des sessions, qui occupe bien évidemment la plus grande place, avec la mise en place des salles, les prestations informatiques, la sonorisation, les fournitures pour l'essentiel : cette rubrique est en baisse, puisqu'un certain nombre de sessions ont été plus courtes, notamment avec des séances qui ne se sont pas tenues le samedi matin ; le budget impressions est également en baisse, car seul le rapport du Directeur a été imprimé cette année (il n'y a pas eu d'impression papier de l'annuaire des membres) ; le budget Internet est resté constant, puisque maintenant que le site Internet a été refondu, il ne s'agit plus que d'hébergement et de maintenance, donc le montant reste le même d'année en année ; enfin, pour le reste, tout ce qui est fournitures, cartes de membres, il y a eu une légère hausse, puisque nous avons procédé à la fabrication des cartes des membres et à l'achat de fournitures, notamment les présentoirs que vous voyez, qui séparent les différents groupes.

En ce qui concerne l'évolution de ces dépenses de fonctionnement, elles sont en baisse de 12 % par rapport à 2012, donc en partie en raison de la tenue de sessions et de bureaux plus courts, comme je l'indiquais tout à l'heure, ce qui a donc un impact. Il y a eu aussi une baisse au niveau des impressions, avec la non-impression de l'annuaire des membres.

De manière générale, si l'on se concentre sur l'organisation et le coût des sessions, vous savez qu'un certain nombre de dépenses sont liées à des marchés passés par le ministère, donc un certain nombre de ces dépenses sont tout de même en baisse, même si nous avons recours à des prestataires obligatoires, au niveau de la restauration, des assistantes et de la transcription des débats. Le seul poste qui est en hausse de nouveau, ce sont les fournitures, avec l'achat des présentoirs.

En page 7, pour le graphique suivant, vous avez de nouveau un découpage un peu plus précis de l'organisation des sessions, avec le détail de toutes les prestations : sonorisation, déploiement informatique, assistantes et secrétariat, restauration, mise en place des salles et transcription des débats.

En ce qui concerne les prévisions de dépenses pour 2014, à ce stade, la loi de Finances initiale a prévu des crédits à hauteur de 3,380 millions d'euros, avec une régulation budgétaire d'ores et déjà envisagée de 7 %, ce qui porterait la dotation à 3,143 millions d'euros, donc une baisse assez significative. Il est assez difficile d'envisager avec précision la réalisation des dépenses en 2014, puisque ce sera l'année de la réforme et que par conséquent, l'année 2014 sera marquée par la succession de deux dispositifs : le dispositif actuel jusqu'à fin juin 2014 et le nouveau système de représentation avec les conseillers consulaires et les conseillers à l'AFE pour le deuxième semestre 2014.

En ce qui concerne les prestataires de l'AFE, j'en parle maintenant puisque ces échéances arriveront aussi en 2014, deux marchés viendront à échéance : le marché du site Internet et les prestations de sténotypie. En ce qui concerne les grands postes de dépenses dont on peut déjà parler, le graphique montre clairement que bien évidemment, les indemnités aux élus resteront le poste de dépenses essentiel. Par ailleurs, la loi du 22 juillet 2013 prévoit que l'AFE se réunit au moins deux fois par an. Donc à ce stade, une seule session est prévue pour le deuxième semestre 2014 et non plus de réunion de Bureau, ce qui explique la baisse du budget de fonctionnement. J'ai également indiqué une ligne Rapports et Études, puisqu'en application de l'article 12 de la loi du 22 juillet 2013, la nouvelle AFE pourra initier et réaliser un certain nombre d'études, donc un petit budget est prévu à ce titre. Enfin, vous constatez, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, la disparition de la ligne Assurances, puisqu'il n'y aura plus de contrat collectif, mais une allocation individuelle, pour que chaque élu puisse contracter sa propre police individuelle.

J'ai été un peu rapide, mais bien sûr, je peux ensuite répondre à des questions. En ce qui concerne la formation des conseillers, qui est demandée chaque année, il y a eu la troisième édition en 2013. L'appréciation du stage a été assez positive. Vous avez émis des vœux pour que cela soit plus long, parce que finalement, le programme était tellement dense que vous avez eu le sentiment que cela n'était pas assez long. Donc, l'on peut passer d'une journée à une journée et demie ou deux jours, c'est en discussion avec la formation, mais cela ne devrait pas rencontrer de difficultés. Parmi vos demandes, vous avez celle d'un délai plus long pour le module « Nationalités et état civil » et vous avez demandé à ce que d'autres questions puissent être abordées, sur l'aide à la scolarité, les élections à l'étranger, l'outil informatique au service des affaires consulaires et les questions de sécurité. Très prochainement, le Secrétariat général vous enverra un mail pour savoir quelles sont les personnes qui souhaitent participer à l'édition de formation 2014. Ce mail va bientôt vous parvenir pour une réponse à mi-janvier. Ensuite, nous vous informerons sur le programme qui sera envisagé. Donc, dans la foulée, comme chaque année, de la session plénière de mars 2014.

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Merci, Madame la Présidente.

Simplement une seule question, simple, mais ce n'est même pas une question, c'est une remarque... cela est mieux, oui, Monsieur le Sénateur, vous avez raison, vous parlez d'un Bureau qui ne va plus se réunir. À quoi sert un Bureau qui ne se réunit pas ? Cela est simple, nous sommes actuellement dans des domaines surréalistes et vous venez encore il y a quelques minutes, Madame la Secrétaire général – ce n'est pas de votre faute – d'évoquer... vous parlez de questions de formation en mars 2014, alors que la quasi-totalité des personnes qui seront présentes ne seront même pas réélues le 25 mai 2014 ! Donc, nous sommes actuellement dans un domaine totalement surréaliste et je suis désolé, je critique formellement, formellement, là, je suis sincère et dense, je critique formellement cette présentation.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci, Madame la Présidente.

Lors de la présentation de votre Budget, Madame le Secrétaire général, je n'ai pas entendu une ligne concernant le financement de la troisième catégorie aidée. Je me réfère d'autant plus à la page 67 du rapport d'activité, rapport du Directeur des Français de l'étranger, il est dit que de 2006 à 2010, le ministère des Affaires étrangères a pu financer l'intégralité du coût du crédit 151, mais par contre concernant la période 2011, la somme de 498 000 euros. Je sais bien que c'est une question complètement idiote, mais je la présente tout de même : entre le financement intégral qui a été fait entre 2006 et 2010.

Madame la Présidente

Excusez-moi, Monsieur SAVERY, vous n'étiez pas là en début de séance, je crois.

Madame Valérie PIPELIER

Si j'ai bien compris votre propos, vous parlez de quelque chose qui n'est pas du ressort du budget de l'AFE lui-même, mais d'un autre budget du programme 151.

Monsieur Guy SAVERY

Pourtant, je lis ici en page 67, que c'est bien le programme 151.

Madame Valérie PIPELIER

Mais quel rapport, excusez-moi ?

Monsieur Guy SAVERY

N'êtes-vous pas compétente pour le programme 151 ?

Madame la Présidente

Non, Monsieur SAVERY, il s'agit de la présentation du Budget de l'AFE.

Monsieur Guy SAVERY

Excusez-moi. Au temps pour moi !

Monsieur Richard ALVAREZ, membre élu de la circonscription de Dakar

Mon collègue a parlé de surréalisme, je dirai la même chose. Vous parlez de l'assurance collective que vous allez supprimer, mais vous ne parlez du budget que vous octroyez à chaque conseiller élu pour leur donner les moyens de payer cette assurance. Ce qui signifie qu'ils devront le faire de leur poche. Alors, pourquoi un député, un sénateur, un maire, n'importe qui en France, se voit payer l'assurance par l'administration et nous, élus, devrions-nous le payer de notre poche ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Secrétaire générale.

Madame Valérie PIPELIER

Je vais peut-être répondre d'abord à la question de Monsieur GIRAULT. J'ai indiqué effectivement que le Bureau ne se réunissait pas. Je ne suis pas aussi pessimiste que vous. Je pense qu'il y aura encore un certain nombre de personnes ici l'année prochaine en 2014. Simplement, ce que je voudrais dire, c'est que je lis le texte de la loi qui dit que :

L'Assemblée se réunit dans un format plénier au moins deux fois par an.

Le Bureau continue d'exister entre les sessions. Ce n'est pas parce qu'il ne se réunit pas physiquement qu'il ne peut pas continuer à faire fonctionner l'Assemblée via les moyens électroniques d'aujourd'hui notamment. Je pense que c'est à cela qu'a pensé le législateur, en tout cas je l'imagine. J'ai bien noté que vous étiez très critique vis-à-vis de cette présentation.

En ce qui concerne la question de Monsieur ALVAREZ sur l'assurance, certes nous avons mis fin au contrat collectif, mais chaque élu recevra une allocation individuelle lui permettant de couvrir une police d'assurance complémentaire pour couvrir les risques inhérents à sa charge.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Secrétaire générale, je voulais simplement attirer votre attention sur les moyens que vous mettez dans l'Internet. Notre site remanié depuis deux ans je crois, fonctionne relativement mieux que la version précédente, mais il y a encore beaucoup de ratés. Il y a également un raté en ce qui concerne la newsletter que je reçois en Chine dans des caractères que je qualifierais d'ésotériques. Certainement des problèmes techniques, ce sont des hiéroglyphes ou d'autres comme cela, il faudrait peut-être faire un petit effort sur ce genre de choses, et puis peut-être être un peu plus présents dans les réseaux sociaux. Je ne sais pas si nous avons un compte Facebook, Twitter, etc., mais je crois que cela serait nécessaire.

Je vous remercie.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Valérie PIPELIER.

Madame Valérie PIPELIER

Sur ces deux points, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le marché Internet va être remis à plat. D'ailleurs, c'est une vraie interrogation : le prolonge-t-on un peu pour savoir quelles seront les attentes de la nouvelle AFE ou mettons-nous tout de suite en place un nouveau cahier des charges pour un nouveau marché ? C'est une question à laquelle je ne peux pas répondre aujourd'hui encore. Mais en tout cas, il est vrai que nous avons eu communication d'un certain nombre de ratés, sur le fonctionnement notamment de la messagerie je pense. La newsletter, je ne le savais pas, mais vous faites bien de le signaler et donc je pense qu'à l'occasion du lancement de ce nouveau marché, si nous lançons effectivement ce nouveau marché, il serait intéressant de recueillir vos desideratas, mais aussi vos réclamations pour en tenir compte lors du prochain marché.

Sur la présence sur les réseaux sociaux, j'ai envie de dire que c'est un sujet qu'il faudrait que vous abordiez en Groupe Communication, qui n'est pas forcément lié au site Internet.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Secrétaire générale, il y a tout de même un problème. La nouvelle AFE qui va apparaître au mois d'octobre, puisque ce sera sa première réunion, je crois que ce sera à elle de décider ce qu'elle veut faire de son site Internet. Elle décidera de son règlement intérieur, de différentes choses et à ce moment-là, elle pourrait à mon avis, et j'espère qu'elle le fera, mais nous pourrions le lui conseiller, décider de vous faire des recommandations : « vous avez un budget destiné à cela, voilà ce que nous aimerions avoir » et donc, je crois qu'il faut attendre que les personnes qui seront élues à ce moment-là... Il y aura un président élu et c'est lui qui prendra le contact avec vous, en vous disant, voilà, l'Assemblée souhaite cela et cela. Le Bureau a décidé de vous proposer cela et cela. Je crois que c'est ce qu'il faut faire.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Valérie PIPELIER.

Madame Valérie PIPELIER

Monsieur le Sénateur,

Vous avez tout à fait raison. C'est pour cela que j'ai indiqué qu'il y avait effectivement deux possibilités. Entre temps, il faut tout de même que votre site continue à fonctionner. C'est pour cela que j'évoquais deux possibilités. Soit, juridiquement – parce qu'il faut aussi tenir compte du Code des marchés – il est possible prolonger le marché le temps que la nouvelle AFE décide de la nouvelle configuration de son site ; je suis tout à fait d'accord, c'est à elle de décider, bien évidemment. Soit cela n'est pas possible et il nous faudra tout de même relancer un marché avec un nouveau prestataire, auquel cas la nouvelle AFE devra, dans un deuxième temps, nous dire si elle souhaite le faire évoluer ou pas. Là aussi, bien évidemment, ce sera à elle de décider.

Madame la Présidente

Merci. Maintenant, nous avons l'intervention de Monsieur Sylvain RIQUIER, Sous-directeur de l'Administration des Français, sur la mise en œuvre de l'application des décrets.

**INTERVENTION DE M. SYLVAIN RIQUIER, SOUS-DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DES FRANÇAIS,
SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPLICATION DES DECRETS**

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sylvain RIQUIER, Sous-directeur de l'administration des Français.

Monsieur Sylvain RIQUIER, Sous-directeur de l'administration des Français

Merci, Madame la Présidente.

Je vais vous parler en effet un peu des décrets et puis du processus électoral, faire un point sur l'organisation de ce dernier. Je m'efforcerai d'être assez bref, de façon que l'on puisse échanger librement.

Sur le plan des décrets, ils ne sont pas encore publiés. Je pense d'abord au décret RFE, d'application de la loi. Très concrètement, où en sommes-nous ? Nous étions avec le Conseil d'État en début de semaine, nous sommes en phase de dialogue avec le rapporteur. Nous avons eu une réunion de travail. Le texte sera très probablement examiné en section dans la première semaine du mois de janvier 2014. Nous nous orientons donc vers une publication du décret dans le courant du mois de janvier – je ne veux pas me hasarder à donner une date. Pour ce qui est du décret électoral organisant les élections elles-mêmes, il était examiné par la CNIL pas plus tard qu'hier. Nous devrions avoir les remarques de la CNIL très prochainement, probablement en début de semaine prochaine, sans doute pas aujourd'hui. Là encore, nous pouvons envisager une publication dans le courant du mois de janvier. C'est un peu en décalage par rapport au calendrier initial que nous envisagions cet été, mais cela n'empêche pas de continuer et donc, nous sommes dans les temps.

Sur le contenu du décret, les remarques du Conseil d'État – et je pense en disant cela aux différentes remarques que vous avez pu faire au mois de septembre et aux résolutions que vous avez votées -, celui-ci nous invite à ne pas ajouter des choses par le décret à la loi. Il s'agit de préciser, mais pas d'ajouter et notamment de ne pas ajouter des droits supplémentaires. L'on reste dans la lettre et l'esprit de la loi. Le texte qui vous avait été diffusé au mois de septembre reste la base sur laquelle nous travaillons. Le décret RFE va détailler à la fois les procédures de convocation des conseils consulaires, la composition de

chacun de ces conseils consulaires ou des conseils consulaires dans leurs différentes formations déclinées en fonction des champs de compétences. Le décret évoque également les questions des indemnités et en effet, pour rebondir sur la question qui avait été posée, traite la question de l'assurance des élus. C'est quelque chose qui est tout à fait pris en compte à hauteur du chiffre qui a été évoqué.

Sur le processus électoral lui-même, où en sommes-nous aujourd'hui ? Comme classiquement à chaque fin d'année et avant le 31 décembre, nous sommes d'abord en cours d'élaboration et de nettoyage de la liste électorale consulaire. Il y a donc un travail qui se fait avec les postes. Je ne vais pas le détailler outre mesures, mais nous sommes en fin de ce processus purement administratif. Cela va être mis sur la table au début du mois de janvier. Les commissions administratives dont nous parlions tout à l'heure donneront leur avis et leur validation sur les propositions d'évolution de la LEC qui seront proposées. Le point toujours plus délicat étant bien entendu la question des radiations et des éventuelles radiations d'office, lorsque l'on est convaincu que les personnes sont parties de la circonscription. Donc, nous sommes dans ce processus et puis nous sommes aussi dans le processus d'établissement des bureaux de vote. Comme vous le savez, nous allons tenir les deux élections – j'entends aux conseils consulaires et au Parlement européen – le même jour, le 25 mai. Le choix de la date concomitante nous est apparu, somme toute, comme étant la meilleure ou en tout cas la moins mauvaise des choses. La loi nous impose de faire l'élection des conseillers consulaires au mois de mai. En dehors du 25, nous n'avions guère que le 4, le 11, le 18. Il y a des impossibilités le 4 et le 11. Tout cela aurait été à la fois très lourd à organiser et certainement source de confusion et de démobilisation pour les électeurs, donc nous le faisons le 25. Nous demandons aux postes de nous proposer un schéma de bureau de vote qui soit aussi proche que possible de l'électeur, en tenant compte également de l'expérience de 2012 et j'entends de la participation aux élections législatives. En tenant aussi compte du fait qu'il y a les procurations et qu'il y a le vote par correspondance électronique qui est sur la table. Donc, nous avons je crois, là, vraiment, une capacité de s'exprimer pour nos électeurs, qui est assez grande. Donc, nous arriverons très probablement, pour l'instant je n'ai pas encore les remontées de tous les postes, cela fait partie de toute façon des choses qui seront aussi examinées en lien avec les conseillers et avec les commissions administratives. Nous serons certainement sur autour de 500 à 550 bureaux de vote sur l'ensemble du monde, donc effectivement, c'est un peu moins qu'en 2012, mais cela reste, au regard de l'expérience de 2012 et compte tenu du vote électronique, quelque chose qui nous apparaît comme cohérent et suffisant.

En termes de communication, un mot sur la communication que nous mettons en place, actuellement, nous sommes sur une phase de communication qui vise à inviter les Français à s'inscrire sur les listes électorales. Nous allons basculer, à partir de janvier, février, sur une phase de communication qui visera à inciter les gens à venir voter. Ce sera quelque chose que nous allons faire de façon aussi incitative que possible. Bien entendu, nous comptons également sur vous en termes de relai, c'est tout à fait important, mais cela sera la phase de janvier et février.

Voilà où nous en sommes sur le plan du processus de préparation des élections.

Est-ce que je parle dès maintenant des questions que nous avons évoquées ce matin ? Ou est-ce que nous passons d'abord aux questions/réponses ?

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements

Chers collègues,

Tout d'abord, je voudrais à nouveau regretter que nous n'ayons pas reçu les avant-projets de décrets d'application, dans la mesure où déjà en septembre, nous les avions réclamés, même si la commission des Lois avait finalement pu s'en procurer une copie. De la même façon, ce matin, la commission des Lois s'est réunie, en tout cas le Bureau de la commission des Lois s'est réuni et nous avons également copie de la nouvelle mouture des avant-projets de décrets d'application. Nous sommes aujourd'hui vendredi 13 ; pour certains d'entre nous, c'est un jour faste, pour certains autres, c'est un jour de malchance. Pour l'AFE, cela me semble être plutôt un jour de malchance, dans la mesure où nous n'avons, comme je le disais, pas reçu communication des projets de décret d'une part, et d'autre part que vous avez tous reçu la réponse de l'administration aux trois motions que nous avons votées en séance plénière et qui sont en fait une illustration de ce qui s'appelle « un chat qui court après sa queue ». Donc, pour ces raisons, j'estime que nous sommes dans un vendredi 13 plutôt malchanceux pour l'AFE.

Ce matin, nous avons entendu Monsieur RIQUIER et un certain nombre de problèmes ont été soulevés, mais nous allons peut-être faire les choses dans l'ordre. Nous reviendrons sur la question plus tard.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Simplement, les mêmes regrets déjà exprimés. Si j'ai compris, nous ne parlons pas des différents points tout de suite. Nous ne pouvons pas poser de questions sur des décrets que la salle n'a pas.

Madame la Présidente

Jusque maintenant, y a-t-il des questions ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Merci, Madame la Présidente.

La question que je veux poser est très simple, bien qu'il soit trop tard. Sauf erreur de ma part, les consulats ont-ils reçu des consignes pour aviser qu'il y aurait des élections, non seulement pour les Français de l'étranger, mais aussi pour les Européennes. Nous sommes le 13 décembre, le 31 décembre, les listes électorales seront clôturées. Tout à l'heure, Monsieur, vous avez prévu une communication concernant les élections, qui sera adressée aux différentes personnes immatriculées dans les consulats du monde entier. Ma question n'en est pas une, j'ai bien peur que la réponse soit négative, mais alors, autant nous le dire : les consulats ont-ils reçu l'instruction, compte tenu de l'importance des votes pour les Français de l'étranger, également pour les européennes, d'aviser par SMS ou tout autre moyen économique, toutes les personnes immatriculées, pour savoir si elles ont changé d'adresse de domicile et/ou électronique. Cela va générer un certain nombre de déceptions de personnes qui, ne sachant pas qu'il fallait le faire – à tort ou à raison, vous me direz que l'on ne doit pas ignorer la loi – nous le constatons quand nous avons des contacts avec les consulats et la possibilité de consulter ces listes électorales, ces dernières ne sont pas à jour et il eut été prudent d'aviser tous les immatriculés de la proximité d'une élection, afin qu'ils se mettent à jour, de sorte qu'il y ait une meilleure participation.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Tout simplement pour ne pas que l'on parte tout de suite dans le détail et que l'on essaie de structurer un petit peu, puisque la commission a déjà travaillé avec Monsieur RIQUIER ce matin, nous pouvons déjà soulever certains points, comme cela, ils sont posés. Toutes les autres questions pourront bien évidemment encore être posées.

Nous regrettons bien entendu ne pas avoir eu ces projets de décrets, mais également – et cela est dans les textes, l'Assemblée aurait dû pouvoir se prononcer dessus – ne pas connaître le maillage des bureaux de vote.

En ce qui concerne les bureaux de vote, rappeler aux postes notamment – là, il y a quelques problèmes – qu'il ne faut pas de manière absolue un fonctionnaire pour présider le bureau de vote, mais il est simplement impératif que le secrétaire du bureau de vote soit un agent public. Or, ce n'est pas toujours interprété comme cela par les consulats.

En ce qui concerne les élections européennes, quand nous votons dans nos communes de résidence, cela n'est pas absolument pas noté sur les listes du consulat. Il y a d'ailleurs comme pour la présidentielle, la notation « vote à l'étranger » et cela porte à confusion dans l'esprit de nos Français de l'étranger. Pour eux, voter à l'étranger signifie simplement « je vote dans ma commune allemande, belge ou italienne », alors que cela signifie « je vote au consulat ».

Ensuite, la commission souhaite attirer l'attention de tous nos collègues sur les propositions qui vont être faites, de radiation des personnes inscrites au répertoire. Monsieur RIQUIER en parlera très certainement. Faire attention que l'on ne radie pas dans tous les sens.

Les deux autres questions concernent des points particuliers. Il est peut-être mieux de les poser après la présentation des décrets.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ

J'ai une inquiétude au sujet du consulat de Dakar. Quand je t'en ai fait part ce matin, l'on a augmenté au registre de l'état civil de Dakar, de plusieurs milliers de personnes. La LEC a augmenté d'à peine un millier. Vu qu'en plus, ce sont beaucoup de Franco-sénégalais, je ne vois pas comment ces personnes vont voter en France. Je pense tout simplement qu'ils ont été mis « out of Africa » pour le vote. Je demande donc un contrôle sérieux, d'autant que le consulat se refuse à faire une commission administrative avant la fin de l'année, comme cela se passait tous les ans. Il a simplement prévu une commission début janvier pour entériner la liste. Il y a donc tout de même des anomalies importantes.

Dernier point, sur le vote des conseillers à l'AFE : ma circonscription comprend douze pays ; il y aura 24 ou 26 conseillers consulaires et 4 délégués à l'AFE. Mais, comment cette liste sera-t-elle réalisée ? Faut-il mettre des suppléants ? Faire des listes, des candidatures individuelles uniquement ? Nous ne le savons pas. C'est un peu l'anarchie de ce côté. Surtout que c'est juste après le 25 mai, seulement 15 jours après qu'il faut déposer. Il y a quelque chose qui n'est pas clair.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sylvain RIQUIER.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Je réponds dans l'ordre des questions ou je prends la dernière question ?

Madame la Présidente

Comme vous le voulez.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Je prends peut-être la dernière d'abord, puisque nous l'avons évoquée ce matin et je répondrai à toutes vos questions ensuite sur la communication et sur le maillage des bureaux de vote.

Ce que vous évoquez est un point important : comment organise-t-on les listes pour l'élection des conseillers à l'AFE ? Notre lecture de la loi, à la DFAE, c'est que les conseillers consulaires, qui seront issus des scrutins des 24 et 25 mai voteront dans l'une des quinze circonscriptions que prévoit la loi, pour élire les conseillers à l'AFE. Mais, rien dans la loi ne dit que les futurs conseillers à l'AFE ou les candidats pour être conseillers à l'AFE doivent être inscrits dans la liste de la région dans laquelle les conseillers consulaires vont voter. Ce que dit la loi, article 16,...

De la salle

Elle est mauvaise, la loi !

Madame la Présidente

S'il vous plaît !

Monsieur Sylvain RIQUIER

D'accord, mais c'est la loi. Excusez-moi, mais là-dessus, je suis dans le monde réel, j'organise à partir de la loi et nous sommes tous avec cette loi. Donc, article 16 de la loi :

Sont éligibles à l'Assemblée des Français de l'étranger les conseillers consulaires élus en application du chapitre 2 du présent titre.

Donc, pour répondre à la question de Monsieur ALVAREZ, notre lecture, très clairement, c'est que tout conseiller consulaire peut être candidat dans une des quinze circonscriptions. Votent pour cette circonscription les n conseillers consulaires élus dans la circonscription, Asie/Océanie ou Amérique latine et donc, c'est cela qui permettra à notre sens de sortir par le haut de la question de la constitution de listes paritaires. C'est mieux qu'une roue de secours, Monsieur le Sénateur, je crois. C'est une candidature de liste, précisément. Je crois que cette lecture, qui n'a pas été démentie, soulevée par le Conseil constitutionnel, permet justement d'organiser de la meilleure façon l'élection AFE.

Madame la Présidente

J'ai encore six questions. Vous allez les poser et encore vous allez répondre, parce que certainement...

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission des Lois et Règlements.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je pense que c'est un point important. Monsieur RIQUIER, nous avons évoqué la question ce matin et j'ai travaillé un petit peu depuis. Effectivement, une lecture dans la lettre du texte de la loi, peut se concevoir comme effectivement, une liste qui serait en Belgique ou au Benelux pourrait avoir des candidats, au hasard, qui soient pris à Hong-Kong. Premier élément, effectivement, le texte de la loi après l'avoir lu et relu, correspond à cela. Mais, il se pose tout de même des problèmes annexes.

Le premier, c'est le droit de vote. C'est-à-dire que le candidat qui viendra sur la liste Benelux pourra-t-il voter au Benelux ? Donc, cela ne sert à rien ! Deuxième élément, s'il est élu sur cette liste-là, les frais de transport entre Paris et Hong-Kong seront-ils pays ou cela sera-t-il entre Bruxelles et Hong-Kong ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

La réponse est dans la loi. Il y a plusieurs choses dans ce que vous dites, mais je vais faire une analogie avec l'élection des députés à l'Assemblée nationale. Comment cela se passe-t-il ? Ce sont les électeurs inscrits sur la liste électorale d'une circonscription donnée qui exercent leur droit de vote. Mais les candidats à la députation n'ont pas à être inscrits sur la liste électorale de cette circonscription. Donc, c'est la même chose, sauf que c'est à l'échelle mondiale.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

De ce point de vue-là oui.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Sauf que c'est à l'échelle mondiale.

Pour ce qui est de l'exercice du droit de vote, le conseiller consulaire exercera son droit de vote dans la circonscription dans laquelle il sera élu, puisque là, il fait partie du corps électoral et cette circonscription, effectivement.

Pour ce qui est de l'exercice matériel du droit de vote, la loi dispose que soit cela a lieu le énième dimanche suivant l'élection du 25 mai, c'est-à-dire le dimanche 22 juin ; soit le vendredi de la semaine précédente, mais cette fois, pas par vote à l'urne, mais par remise d'une enveloppe de vote – du vote par correspondance – entre les mains du chef de poste concerné, qui ensuite se chargera d'acheminer cette enveloppe de vote au chef-lieu de la circonscription électorale. Chef-lieu qui n'est pas aujourd'hui déterminé, qui va l'être par arrêté au début de l'année pour chacune des quinze circonscriptions AFE. Et nous allons essayer de déterminer des chefs-lieux parce qu'évidemment, un courrier, même sécurisé, du vendredi 13 juin au dimanche 22 juin de Paris à Bruxelles, cela ne pose pas de problème.

Techniquement, comment cela va-t-il se passer ? Les conseillers consulaires vont remettre leur vote et ensuite, les chefs de postes transmettront aux chefs-lieux. Pour Asie/Océanie, par exemple, qui est la plus grosse des circonscriptions, nous nous sommes posé la question d'où mettre le chef-lieu. La loi ne le détermine pas. Nous le mettrons probablement à Hong-Kong, parce qu'il est plus facile pour nous de faire converger les différentes enveloppes de votes vers Hong-Kong que si nous le mettions ailleurs, à Tokyo ou en Australie, par exemple. L'objectif est tout de même de tout faire converger avant l'ouverture du scrutin du dimanche 22 juin. Mais, voilà notre lecture, en tout cas, qui à mon avis, est de nature – et je suis heureux de voir que le Président SEINGRY, finalement, partage cette lecture, après que nous en ayons parlé – à faciliter les choses pour la constitution des listes.

Madame la Présidente

S'il-vous-plaît, je voudrais prendre tout d'abord les six questions qui certainement, vont être à peu près sur le même... Je les prends et ensuite, je vais vous donner la parole.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

Je vais changer légèrement. J'avais deux questions, une qui est directement liée à la conversation qui vient d'avoir lieu. Vous avez déclaré, Monsieur RIQUIER, opérer dans le monde réel. Or, nous sommes à exercer et à mettre en place, vous êtes en train de mettre en place avec les projets de décrets, une réforme dont on nous a présenté le fait qu'elle devait être une réforme allant dans le sens de la proximité des représentants par rapport à leurs électeurs. Il y avait le problème qui a été soulevé et qui est le seul qui vous ait contraint pratiquement à faire la lecture que vous faites de la loi, qui est certes techniquement correcte, mais qui va évidemment à l'opposé de ce qui a été déterminé par le gouvernement. Le Gouvernement nous dit qu'il s'agissait d'introduire la proximité et maintenant, sous le prétexte de mettre la parité sur l'élection au second degré, laquelle, je vous le rappelle, dans les institutions de la République, n'existe pas. Même s'il y a parité à l'Assemblée nationale, il n'y a pas parité dans les élections de commissions.

Là, vous êtes en train de nous dire que pour compléter les listes, pas de problème. S'il n'y a pas suffisamment de femmes ou pas suffisamment d'hommes à Washington, l'on prendra les hommes ou les femmes d'Irlande ou de Pékin pour respecter la plus grande proximité de la nouvelle AFE.

(Applaudissements).

Cette lecture que nous dites faire dans le monde réel est la plus grande confusion que je n'aie jamais entendue ces dernières années entre ce qu'est le monde réel et ce que l'on appelle vulgairement du « juridisme ». Vous avez trouvé, effectivement, que les deux lignes du texte de la loi peuvent être interprétées comme cela et que de cette façon, l'on n'aurait pas à revenir sur ce que je suis obligé d'appeler « la bêtise arithmétique », de n'avoir pas vu suffisamment à temps que l'on ne pouvait pas imposer la règle de la parité pour l'élection des délégués de l'AFE à l'intérieur de leur même circonscription. Il nous a été dit et répété par le Gouvernement, que les délégués AFE, ceux qui seront parmi les 90 à siéger à Paris, seront des conseillers consulaires parmi les autres. En étant des conseillers consulaires parmi les autres, il semblerait évident, la logique voudrait que les conseillers consulaires qui représentent la circonscription de Washington, d'Australie, peu importe laquelle, soient effectivement comme les autres, des élus de la zone qu'ils représentent.

Voilà pour le point qui est la discussion qui prend...

(Applaudissements).

Merci, mes chers amis.

Ma deuxième observation : je vous demanderai de nous expliquer ou de nous faire un compte-rendu de ce qui est fait, des détails les uns après les autres, pour que les citoyens qui n'ont pas d'adresse électronique soient informés et exercent leur citoyenneté française dans les mêmes conditions que les autres.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Je veux compléter ce que disait notre collègue MICHON et je suis assez d'accord avec lui, sur ce qu'il vient d'avancer.

Si j'ai bien compris, vous transformez les quinze circonscriptions AFE en une circonscription mondiale. En fait, nous nous sommes vraiment cassé la tête pendant des semaines et des mois pour essayer d'avoir des circonscriptions équilibrées qui permettent justement d'avoir des représentations de chaque région et ajouter à certains pays... Nous avons fait un mélange, parce que nous en avons 21, puis je ne sais plus combien, nous étions partis de 17... finalement, l'on nous a présenté un document qui ramenait à 15, justement pour tenir compte de la géographique, de la géopolitique, etc. Très bien ! Ce travail ne sert à rien dans la mesure où n'importe qui peut être candidat n'importe où. Donc, nous avons une circonscription mondiale, donc nous aurions dû le faire au départ, tout simplement, en disant que nous faisons une circonscription mondiale, comme pour les sénateurs et nous allons dans la même direction.

Il est vrai que cet article de la loi... je ne dis pas que la loi est mal faite d'une façon générale, puisque nous avons tous travaillé un peu pour l'améliorer. Mais, il y a des points de la loi qui ne sont pas parfaits et cela en est un. C'est une « roue de secours » qui est utilisée pour éviter justement les impossibilités qu'il y aurait eu à laisser les conseillers consulaires mettre en place des listes dans les circonscriptions dans lesquelles ils ne pouvaient pas les mettre. Les exemples que j'ai mis dans les propositions de loi, tout ce que j'ai fait auprès des ministres, montrent bien que dans certaines circonscriptions – Benelux, Israël, péninsule ibérique et autres – l'on arriverait à des difficultés où l'on ne pourrait avoir, dans certaines circonscriptions, que deux listes maximum, et encore, à condition que tout le monde veuille bien être candidat ou une seule liste. Et là, l'article 4 de la Constitution est clair et à ce moment-là, il y aurait une question prioritaire de constitutionnalité, avec un recours et l'élection aurait été annulée. Pour trouver une parade à cela, vous l'avez trouvée, bravo, vous avez bien cherché et vous l'avez

trouvée, vous exploitez ce paragraphe de la loi qui vous le permet. Cela ne veut pas dire que cela sera la solution idéale. Et vous le savez bien. Nous allons avoir des difficultés tout de même. Nous allons avoir des problèmes. Les personnes qui seront candidates dans une circonscription voteront dans l'autre et pas pour celle-là. C'est un premier problème. C'est tout de même un peu étonnant. Mais, nous avons aussi le problème des frais occasionnés par les déplacements que les gens auront à Paris. Et effectivement, si le Benelux a deux candidats, un de Hong-Kong et un d'Australie, voyez le coût pour représenter les Français qui résident au Benelux. Ce sont des Australiens et des gens de Hong-Kong qui vont venir représenter les habitants qui sont Benelux. C'est cela, je suis désolé, si la liste comporte deux personnes.

J'en ai terminé, parce que nous n'allons pas trop embêter l'Assemblée, mais je crois que cela intéresse tout le monde. La question qui a été posée par Monsieur MICHON sur l'information. Il est vrai que dans la loi et dans le décret, l'on informera les personnes par Internet, pour ceux qui ont Internet et pour ceux qui n'ont pas Internet, comment va-t-on les informer ? Nous vous avons posé la question ce matin, et là, je reviens à ce que disait tout à l'heure le rapporteur. Tout ce qui a été discuté ce matin, Madame le Rapporteur, j'aurais bien aimé que le Directeur le répète ici, parce que cela intéresse tout le monde et cela sera au procès-verbal. Je crois qu'il est très important que vous répétiez qu'effectivement, l'on enverra les professions de foi aux personnes qui ne disposent pas d'Internet. J'ai bien compris ce matin, c'est bien ce qu'il va se passer ?

Monsieur Sylvain RIQUIER

J'ai revérifié ce point. Ce ne sont pas les circulaires que l'on va envoyer par courrier. Nous enverrons la liste des candidats et une information, y compris par courrier, auprès des personnes.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

C'est obligatoire par la loi. Donc, nous n'aurons pas l'envoi des professions de foi.

Monsieur François SAINT-PAUL

Non. Point d'ordre.

(Hors micro) – Brouhaha.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Je n'y peux rien. La loi est la loi. Je ne peux pas accepter que l'administration soit critiquée pour quelque chose qui a été voté par le Parlement.

Monsieur Christophe FRASSA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Et qui a été préparé par l'administration...

Monsieur François SAINT-PAUL

Qui a été voté par le Parlement.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

C'est vous qui êtes à l'origine des « conneries » qui sont dans cette loi !

Monsieur François SAINT-PAUL

Je maintiens ce que j'ai dit. Je ne peux pas accepter que l'administration...

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Moi non plus, je n'accepte pas ce que vous dites, que ce n'est pas à l'administration de justifier les « conneries » qui ont été mises dans cette loi. C'est à vous de les prévenir.

(Hors micro).

...de nous défendre.

(Applaudissements).

Monsieur François SAINT-PAUL

Comme vous le voyez, Monsieur le Sénateur, là, vous êtes en train de faire un débat parlementaire. Mais, dans un débat parlementaire, je n'ai rien à dire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Point d'ordre !

Monsieur le Directeur, Monsieur le Sénateur,

Sans prendre parti, il a été dit par Monsieur RIQUIER, au début, et cela est tout à fait vrai, que nous discutons de décrets d'application et les décrets d'application appliquent ce qui est dans la loi et la précisent. Ce qui a été dit d'autre et qui me semble un petit peu douloureux, c'est qu'il y a une orientation, à partir de ce que la loi dit et de ce qui doit être exécuté de façon concrète, pour rester, non pas dans le juridisme de ce que vous appeliez le « monde réel » et que c'est cette application-là qui ne va pas toujours dans le sens de rajouter ou de soustraire, qui va dans le sens de rendre applicable quelque chose qui ne soit pas incompatible avec la loi. Or, si l'on arrive au fait que, je citais en commission des Lois ce matin, ou peut-être dans d'autres choses, qu'aux États-Unis, dans 49 États, le nombre Pi est égal à 3,14116 et dans l'Indiana il est égal à 3. Cela n'a pas changé l'arithmétique pour autant et nous avons une loi qui va actuellement rendre obligatoires les recours, dans nombre de circonscriptions, à cause de la disposition de parité. Le législateur n'aurait apparemment pas vu ceci et il faut donc trouver le moyen...

Monsieur François SAINT-PAUL

C'est lui qui l'a introduit.

Monsieur Gérard MICHON

... de le faire. Vous aviez un ordre de route, une feuille de route, qui vous a été donnée par le Gouvernement lui-même. Eh oui, mais, vous avez cette feuille de route qui n'a pas été tenue. Vous vous insurgez en mettant comme un point d'ordre que nous n'avons plus, maintenant, à discuter des choses, même à vous signaler que cette illogisme existe toujours, parce que cela veut peut-être dire que d'autres mesures sont à prendre, qu'il vous appartient de prendre, de faire revenir cela devant le législateur, que sais-je ? Je ne suis ni législateur constitutionnel, ni quoi que ce soit d'autre. Je suis simplement là, comme tous mes collègues, y compris le Sénateur, pour vous dire qu'il y a quelque chose qui ne marche pas et cela ne peut pas être corrigé en faisant représenter des gens du Benelux par des gens de Hong-Kong. Cela n'est pas possible.

(Applaudissements).

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Ce que j'ai dit, je le répète : vous ne pouvez pas reprocher à l'administration ce que le Parlement a voté.

De la salle

Si ! C'est vous qui avez proposé la solution.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je vais prendre mes responsabilités, mais j'aimerais que les choses soient dites en bonne foi. Il est évident que lorsqu'il y a un projet de loi, l'administration a travaillé en amont, c'est une chose. Toutefois, à partir du moment où le projet de loi est déposé par le Gouvernement, c'est le Gouvernement qui doit assumer sa responsabilité, c'est évident. D'autre part, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, tout parlementaire, s'il voit une faille dans ce qui lui est proposé, peut avoir la

responsabilité de le signaler. L'on peut dire qu'on ne l'a pas vu trois mois après la discussion parlementaire, nous avons évoqué ensemble au mois de juin, Monsieur le Sénateur, la situation des sénateurs des Français de l'étranger, qui ne participaient pas au collège électoral et cela a été corrigé après, parce qu'effectivement, cela n'était plus possible. Nous l'avons vu et cela a été corrigé après. Il y a eu une espèce de croisement législatif qui faisait que cela a été corrigé après. Celui-là, c'est-à-dire le point qui a été évoqué aujourd'hui, effectivement, n'a pas été vu. Mais, l'on doit rester honnête. Que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, quand des choses ne sont pas tout à fait comme on les a conçues, où on les avait dans l'esprit au moment où l'on a discuté, l'on doit le dire.

Je dois dire cependant qu'en ce qui concerne le problème de la parité, nous ne l'avons pas immédiatement constaté, mais lorsque dans la note que j'ai fait circuler, qui indiquait qu'il fallait un nombre suffisant de conseillers consulaires dans chaque circonscription pour pouvoir nourrir des listes, ce point avait été soulevé. Et au moment de la discussion parlementaire, effectivement pas au moment de la préparation de la loi où il y avait des problèmes, ce point a été vu. Donc, les parlementaires ont pris et constaté qu'il y avait une difficulté.

Deuxièmement, au moment de la discussion au Sénat, lorsque le Sénat a fait son travail, il l'a fait en proposant un vote direct pour les conseillers à l'AFE, donc le sujet était différent. Lorsque cela a été revu à l'Assemblée nationale, nous avons tous dans la tête que se présentaient pour les conseillers à l'AFE, des personnes de la même circonscription. Lorsque l'on voit la loi, nous devons constater et je pense que personne ne l'a vu, que c'est une porte de sortie qui permet de donner une certaine flexibilité supplémentaire à la manière dont on peut composer les listes.

Mais enfin, restons honnêtes, personne ne l'a vu avant, point 1. Point 2, j'imagine mal qu'un conseiller consulaire à Sydney se présente en tête de liste pour être éligible à Bruxelles. Comme on voit qu'il y a un besoin de listes très important dans un certain nombre d'endroits et que peut-être en effet, il faudra compléter les listes pour des raisons de facilité, pour permettre les candidatures, l'on ira peut-être chercher quelques personnes d'une autre circonscription. Mais, l'on ira plutôt les mettre en fin de liste. Et donc, en réalité, l'on peut bien entendu faire des effets de manche, c'est toujours possible, jouer sur la mauvaise foi, c'est toujours possible, mais honnêtement, je ne peux pas dire que je suis particulièrement content... c'est peut-être bien pour la flexibilité et l'applicabilité de la loi, mais nous n'avons pas vu cette chose. Personne ne l'a vue. Mais je ne pense pas non plus qu'il s'agisse aujourd'hui... cela ne révolutionne pas fondamentalement les choses. Je partage dans le fond, Monsieur MICHON, ce que vous avez dit sur la proximité, vous le savez bien. Mais, s'il vous plaît, ne faites pas d'effet de manche là où honnêtement, nous devrions tous être plutôt un peu humbles par rapport à une constatation que nous n'avons pas vue auparavant. Cela serait mieux pour faire progresser les choses.

À partir du moment où la discussion parlementaire a eu lieu, avec la qualité qu'elle a eue ; je regrette aussi effectivement que le Sénat n'ait pas été davantage écouté dans la version définitive et je pense que nous sommes nombreux ici à le regretter. Peut-être que si quelqu'un l'avait vu, cela aurait pu permettre de relancer un certain nombre de choses, justement en termes de circonscriptions plus adéquates, avec plus de proximité. C'est ainsi. Mais, j'aimerais que l'on reste honnête et correct par rapport à cela et que chacun prenne ses responsabilités.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne MONSEU-DUCARME.

Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Franchement, je trouve lamentable de nous faire prendre... il y a une loi qui a été votée, qui a été très mal votée. Que l'administration ne prenne pas ses responsabilités, j'ai honte pour vous, parce que je trouve cela lamentable. Tirer d'un article de loi qui a été mal rédigé et essayer maintenant de s'en servir pour dire : « Oui, l'on va s'en sortir, puisque la parité... » ; Robert, tu avais déposé une proposition de loi qui n'a pas été acceptée. J'ai l'impression d'être dans un débat de maternelle. Je suis avocate et je suis outrée de voir des choses. L'on nous fait croire, le Gouvernement et l'administration nous font croire que l'on va être plus proche du citoyen, que c'est pour cela que l'on a fait cette réforme ; là, franchement, l'on nous fait « prendre des vessies pour des lanternes », parce que contrairement à ce que Monsieur le Sénateur vient de nous dire, quelqu'un conseiller consulaire à Hong-Kong pourra très bien être premier ou deuxième à l'AFE dans des circonscriptions consulaires où, comme vous le savez, ce sont des listes politiques qui vont être mises. Aller dire aux citoyens que vous rapprochez quelqu'un qui est à Hong-Kong et qui serait élu, je dis n'importe quoi, au Benelux ou ailleurs, je ne comprends pas. Franchement, j'ai honte. J'ai même honte d'être élue dans cette Assemblée, tellement c'est du débat du niveau maternelle, ce n'est pas du tout juridique et l'on fait n'importe quoi avec des textes mal votés.

(Applaudissements).

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Merci, Madame la Présidente.

Simplement, puisque les esprits d'échauffent quelque peu sur un point qui me semble essentiel, moi, ce qui me dérange, c'est plus la non-sobriété, sachant, Monsieur le Directeur, qu'il est bien évident que le Parlement a tranché et que nous sommes dans le domaine de la loi. Simplement, l'administration représentée par Monsieur Sylvain RIQUIER - qui fait très bien son travail par ailleurs, le propos n'est pas là -, Monsieur Sylvain RIQUIER mériterait d'être un petit peu plus sobre dans la présentation, effectivement, d'une administration semble justifier une loi qui n'est vraiment pas satisfaisante et qui a été tout de même fabriquée par le Gouvernement... la parade que vous avez l'air de mettre en avant, Monsieur le membre de l'administration n'est pas satisfaisante. Nous venons de le dire, pour deux raisons, effectivement. Je peux très bien, à Pékin, constituer une liste, histoire d'un petit peu déranger mon monde, de neuf conseillers consulaires qui se présenteront et qui viendront de neuf circonscriptions différentes, pourquoi pas et puis surtout, un des colistiers qui viendrait d'une autre circonscription ne pourra pas porter sa voix sur sa propre liste. Donc, voilà, ce que je réclame simplement, c'est de la sobriété, de la part de l'administration, qui n'a pas maintenant à justifier une loi qui a été particulièrement mal pondue par le Gouvernement. C'est tout ce que je réclame. Merci.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid

Je me souviens qu'au mois de septembre, ce problème a été soulevé et nous avons constaté les difficultés que posait la parité pour les élections à l'AFE. Mais, je crois me souvenir également qu'il a été dit à ce moment-là qu'une ordonnance pourrait peut-être permettre de trouver une solution.

(Applaudissements).

Où en sommes-nous et qui s'occupe de cette ordonnance ?

(Apartés sur ce point dans la salle).

Imaginons que dans une circonscription où il y a quatre consulats généraux, dans ces quatre consulats généraux soient élus des personnes du même sexe, c'est-à-dire par exemple des hommes, l'on ne peut pas faire une liste paritaire avec des hommes en tête de liste.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

En fait, mon intervention est pour revenir sur ce que disait le Sénateur DEL PICCHIA tout à l'heure. Il a posé la question de la façon dont seraient calculés les frais de déplacement de quelqu'un qui serait résident, par exemple, à Saigon et qui se serait fait élire à Bruxelles. Je vais compléter la question : les frais de déplacement seront-ils calculés en fonction de son lieu d'élection, Bruxelles-Paris ou en fonction de son lieu de résidence ?

En deuxième point, je trouve tout de même que la proximité, à partir du moment où l'on est au second niveau de cette élection, c'est-à-dire au niveau de l'Assemblée des Français de l'étranger, elle est tout de même moins importante qu'au premier niveau, puisqu'on nous a expliqué en long, en large et en travers, que quand on siègerait à l'AFE, cela ne serait pas avec des responsabilités régionales, mais pour traiter des problèmes transversaux. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ

Comme il a été dit au sujet de la parité, dans une circonscription comme la nôtre où il y aura 26 conseillers consulaires, si 60 ou 70 % sont soit des hommes, soit des femmes, je vois mal comment nous pourrions faire quatre listes avec six personnes. Cela ne devient plus possible dès l'instant qu'il y a une disproportion entre les hommes et les femmes élus. Il y a donc un problème d'ordre juridique flagrant. Je ne pense pas que constitutionnellement, l'on puisse avaliser une telle liste ou un tel fait. Comment en si peu de temps, puisqu'il y a quinze jours pour déposer cette liste, l'on peut aller chercher dans le monde, des conseillers qui se seront mis sur aucune liste ? Nous n'allons pas le savoir. Seuls les partis politiques pourront faire vite et lancer un appel. Mais les autres ? Il y a quelque chose qui ne va pas et qu'il faut revoir.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Marie-Françoise d'ANGLEMONT de TASSIGNY.

Madame Marie-Françoise d'ANGLEMONT de TASSIGNY, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci, Monsieur le Directeur et Monsieur le sous-directeur,

Je voudrais vous poser deux questions : y aura-t-il un vadémécum pour le « parfait petit candidat » pour avoir vraiment une marche à suivre, vu la complexité de l'aventure ? Allez-vous penser à ce genre de choses ?

Deuxième chose : si j'ai bien entendu, vous venez de dire que le matériel de vote ne sera envoyé qu'à ceux qui n'ont pas d'adresse email. Qui l'enverra ? Cela sera-t-il les postes ou directement le ministère ? Si c'est le ministère, vous rappelez-vous les problèmes que nous avons rencontrés dans certains pays où les noms de jeune fille n'apparaissent pas sur les boîtes aux lettres ? Vous connaissez la problématique de l'expédition qui part directement du ministère. Donc, deux questions, le vadémécum et l'expédition du matériel de vote.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Je voudrais simplement attirer l'attention de l'administration sur le fonctionnement du courrier dans certains pays. Je pense que l'Espagne n'est pas un pays particulièrement sous-développé. Or, il y a des régions où il n'y a plus de facteur. Les gens ont des boîtes aux lettres, en Andalousie, et doivent aller chercher leur courrier. Donc, s'ils n'en ont pas envie, ils n'auront certainement pas l'information qu'on leur envoie par la Poste. Vous allez dépenser de l'argent inutilement.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE

Je voudrais changer un petit peu de thème, puisqu'il y a deux élections en même temps. Il y a les élections européennes. La loi de 1977 sur les élections européennes dit en son article 2, que les électeurs français qui se sont inscrits sur une liste dans un pays de l'Union européenne ne peuvent plus exercer leur droit de vote en France. Ce qui veut dire que ce n'est pas simplement le fait de choisir entre deux possibilités et d'aller voter une seule fois qui peut être sanctionné, mais que dans la loi, dès lors que vous avez demandé votre inscription pour une autre élection ou pour une élection européenne précédente dans votre pays de résidence, vous n'êtes plus censé aller voter dans votre consulat. Est-ce qu'une telle information va être donnée aux Français dans les délais qui leur permettront d'en prendre bien connaissance ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Tout simplement sur le débat que nous venons d'avoir, en tant que Rapporteur de la commission des Lois, lors de nos auditions, nous avons tout de suite signalé la possibilité ou le problème qu'il y aurait s'agissant de la parité. Je parle sous le contrôle du Président. Donc, on ne peut pas nous dire que nous ne l'avions pas vu. Peut-être qu'ensuite cela est passé aux oubliettes, comme tout ce que nous disons, mais nous l'avions signalé lors des auditions. C'est la première chose.

La deuxième chose, pour revenir aux propos de Monsieur DEL PICCHIA et d'autres personnes, sur les histoires des circulaires qui ne seront pas envoyées à ceux qui n'ont pas d'adresse électronique, je regrette, mais cela constitue une discrimination entre les électeurs.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Deux points. Sur la question de la parité, d'abord, j'ai bien entendu vos débats et vos interrogations. Ce que je veux dire sur un ton moins dur que tout à l'heure, c'est que la loi a été votée et qu'à partir de là, se pose la question, face à cette nouvelle contrainte, cette nouvelle règle, qui est l'introduction de la parité, de voir comment nous faisons. Vous dites que Sylvain RIQUIER représente l'administration ; je représente l'administration avec lui. Sylvain RIQUIER vous a donné une piste. Je pense que c'est une des voies de solution. Le Rapporteur au Sénat vous a également donné à la fois le contexte, quand cela a

été discuté et aussi des pistes de solutions. S'il faut rajouter des personnes, on peut les rajouter en haut ou en bas. Je crois que c'est avec ces outils que les candidats et que les listes doivent travailler.

Pour le reste, je répète ce que j'ai dit, je suis comme vous, avec une loi qui a été votée par le Parlement. Dans le fond, l'on peut refaire le débat, mais la loi a été votée et non seulement elle a été votée, mais elle a été validée par le Conseil constitutionnel. Je le répète, elle a été validée par le Conseil constitutionnel.

En ce qui concerne la question des envois de professions, là aussi, article 21 de la loi :

Les électeurs sont informés de la date de l'élection, des conditions dans lesquelles ils peuvent voter, ainsi que des candidats ou de la liste de candidats par envoi électronique ou à défaut par envoi postal au plus tard, etc.

Voilà ! C'est cela qui est prévu.

Vous m'avez signalé les problèmes postaux et en fait, il faut penser surtout aux problèmes postaux que nous avons eus pour les élections législatives. Là, nous avons des délais qui sont meilleurs. Cinquante jours avant la date du scrutin pour l'élection du conseil consulaire ; onze jours avant la date du scrutin pour l'élection des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger. C'est-à-dire que ces risques d'envois tardifs, comme nous pouvons prendre plus de temps avant, nous ne devrions pas les connaître.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Joëlle VALERI.

Madame Joëlle VALERI, membre élu de la circonscription de Libreville

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais juste poser une question de béotienne complète en la matière, mais je me demandais dans quelle mesure, puisque tous les décrets d'application ne sont pas complètement terminés, etc., il n'y aurait pas un moyen juridique quelconque de modifier cette partie de la loi pour demander qu'il n'y ait pas de parité au deuxième tour, ce qui simplifierait la vie de tout le monde. Les lois ne sont pas immuables, l'on peut peut-être faire une ordonnance ou autres pour changer quelque chose.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Je voulais faire une petite remarque. Ce n'est pas sur ce que disait Joëlle VALERI, mais effectivement, une loi peut corriger une loi. L'on peut faire une petite loi qui corrige une autre loi, sans aucun problème.

Mais, je voudrais faire une petite correction sur ce que vous disiez, Monsieur le Directeur. Vous avez dit que le Conseil constitutionnel a validé la loi. Non, le Conseil constitutionnel, relisez bien, a validé les deux points contre lesquels le groupe UMP avait fait un recours. Et les deux points n'avaient rien à avoir avec ces points-là. J'avais fait moi-même un texte auprès du Conseil constitutionnel à travers mon groupe, qui n'avait pas pu être étudié par le Conseil constitutionnel, parce qu'il avait été déposé après et que le groupe UMP a déposé à huit heures du matin, sans me le demander. Deux heures après, je déposais un recours sur ce point, en attirant l'attention sur l'impossibilité, dans certaines circonscriptions, de pouvoir faire suffisamment de listes pour respecter l'article 4 de la constitution. Et le Secrétaire général du Conseil constitutionnel m'a répondu en me disant : « Cher Monsieur, vos points étaient très intéressants, s'ils nous avaient saisis dans les délais ou en tout cas en même temps que ceux qu'avait fait le Groupe, nous aurions pu les prendre et là, il y avait matière à décision du Conseil constitutionnel ». J'ai dit : « Alors, vous validez la loi sur des choses ? ». Il m'a dit : « Non, nous avons validé les deux points contre lesquels il y avait eu recours et pas la loi dans son ensemble ». Petite précision, cela ne change rien aujourd'hui, mais je voulais tout de même le préciser.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Ma question est toute simple : comment seront traitées les réponses que vous aurez concernant les mails qui ne sont plus valables. Les gens recevront-ils une information par courrier ? Comment cela se passera-t-il ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Madeleine BEN NACEUR-BERGER.

Madame Madeleine BEN NACEUR-BERGER, membre élu de la circonscription de Tunis

C'est simplement pour vous signaler que dans les pays du printemps arabe, les postes, cela n'existe plus. Donc, il serait intéressant de faire paraître une annonce dans un journal quotidien français et en arabe pour dire qu'en ce qui concerne les élections, il faut venir chercher les documents, formuler quelque chose. Mais, compter sur les postes, non, c'est fini. Moi, je ramène mon courrier en France pour le poster à partir de Paris.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Je me permets de revenir sur les décrets et j'ai quelques questions qui concernent les suggestions d'amélioration que nous avons faites, dans cette Assemblée, sur ces décrets. Peut-être avez-vous des réponses positives qui viendraient un peu nuancer l'appréciation du président de la commission sur l'état de ce vendredi 13. En particulier, nous avons demandé qu'il y ait plus de concertation, sur la fixation de la date de la convocation. Nous avons également demandé plus de concertation sur la fixation de l'ordre du jour. Est-ce que vous êtes revenu sur la question de la définition des « personnalités qualifiées », de la possibilité pour les conseillers consulaires d'être invités à des conseils consulaires autres que celui dans lequel ils sont élus, mais étant dans leur circonscription ?

Ce sont quelques-unes des suggestions que nous avons faites.

Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur de la commission des Lois et Règlements.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je voudrais attirer l'attention sur un petit problème qui nous a été signalé par un collègue, j'en ai parlé ce matin, mais je pense que c'est intéressant pour tout le monde. Pour les personnes qui vont encore s'inscrire sur la liste électorale ou qui regardent où elles en sont de leur situation électorale, elles ont le choix du vote par correspondance. Le seul problème est que le vote électronique n'apparaît pas, donc ils pensent qu'il s'agit d'une correspondance postale. Il faudrait regarder comment cela se fait dans les différents consulats. Nous avons eu des retours de certains collègues là-dessus.

Ma deuxième question concerne le contenu des décrets, notamment sur un point. J'aimerais savoir, parce que ce n'est pas dans le décret, où seront proclamés les résultats des élections des conseillers consulaires ? À Paris à cause du vote par correspondance électronique ou est-ce que les résultats seront déjà envoyés dans les différents postes aux chefs-lieux et dans ce cas-là, ce serait aux chefs-lieux ? Dans ce cas, je demanderais à l'administration de mettre quelque chose en place, parce que cela ne fonctionne déjà pas toujours au niveau de l'AFE actuelle, notamment dans l'ordre d'élection des différents élus. Les textes ne sont pas toujours appliqués, donc avec les nouveaux textes, c'est une telle complexité que plus personne n'y comprend rien. Donc, il y aura des problèmes, car il faut savoir qu'une fois que le procès-verbal est envoyé, c'est terminé, l'on ne change plus. Donc, l'on peut arriver au fait que quelqu'un qui, en réalité, devrait être conseiller consulaire, se retrouve délégué ou vice versa. J'en ai fait l'expérience une fois dans ma circonscription : ni le consul, ni les personnes qui étaient au bureau de vote principal – j'étais malheureusement dans un autre bureau de vote – ne connaissait vraiment la façon de distribuer les sièges. L'on a fait cela en gros. Personne n'a protesté, et après, l'on s'est aperçu que l'ordre d'élection était faux. Ce n'était pas très grave, parce que nous étions tous élus, mais c'est quelque chose que je voudrais signaler.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur le Président de la commission des Lois et Règlements.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

J'aimerais revenir sur la question de la parité au second degré et je voudrais à ce sujet rappeler quelque chose qui ne peut être démenti, c'est que l'élection des candidats parmi leurs pairs se fait dans les deux Assemblées. Donc, quand on élit le Bureau de l'Assemblée nationale ou le Bureau du Sénat, il n'y a pas de critère de parité qui soit demandé. Il s'agit exactement de la même chose, c'est parmi les élus que l'on va désigner certains d'entre eux. Donc, c'est une élection au deuxième degré typique et tout à fait comparable à ce qui existe dans les bureaux des Assemblées. Donc, je ne vois pas pourquoi dans notre cas, nous ne pourrions pas modifier la loi d'une manière ou d'une autre, pour obtenir exactement la même chose, sans que cela ne soit un déni de justice, de parité ou autres.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Sylvain RIQUIER.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Merci, Madame la Présidente.

Je vais essayer de répondre et j'espère ne pas oublier de questions. Je vais essayer d'aller vite.

Simplement rapidement sur le dernier point évoqué par Monsieur SEINGRY, je ne crois pas que l'on puisse dire que l'AFE soit le Bureau des conseils consulaires. Il y a deux instances représentatives dans la loi : les conseils consulaires et l'AFE. Et je ne pense pas que vous puissiez assimiler l'un à l'autre.

Je vais essayer de séparer les questions qui portent plus sur le processus électoral lui-même et celles sur les décrets. Sur le processus électoral lui-même, il y a eu des questions sur l'information des électeurs. Comme je l'ai indiqué, il y a actuellement dans les postes consulaires, une information sur l'inscription sur la liste électorale, invitant les gens à s'inscrire avant le 31 décembre. À partir du mois de janvier, en janvier, février et dans les mois qui suivront, nous mettrons bien entendu en place une information visant à inciter les gens à aller voter, leur expliquant ce qu'implique la nouvelle loi, ce qu'est le conseil consulaire et ce qu'est la nouvelle AFE. Nous ferons cette communication à destination des électeurs pour les inciter à voter aussi bien que possible et par tous les moyens possibles. Sur la mise à jour de la liste électorale, nous en avons parlé abondamment en commission ce matin, je rappelle que les commissions administratives seront saisies par les différents postes, des propositions d'ajouts et de radiations, notamment de radiations, c'est souvent le point le plus compliqué, au début du mois de janvier. Nous demandons aux postes de tenir une commission administrative au début du mois de janvier, à cet effet.

Sur les bureaux de vote, le maillage des bureaux de vote est en train d'être proposé par les postes. Je dois avoir reçu à peu près 90 % des propositions. Nous allons étudier ce que nous proposent les postes. Beaucoup de postes ont déjà formellement consulté plusieurs d'entre vous pour ce faire. Mais formellement, nous demandons aux postes, une fois que nous leur aurons fait part de notre réaction sur leurs propositions, d'abord d'en parler aux commissions administratives et de vous consulter pour valider le schéma qui sera retenu.

Comme nous avons les deux élections, européennes et conseillers consulaires, le même jour, et qu'il faut des bureaux de vote séparés pour l'un et pour l'autre, ce qui signifie concrètement pour les postes qui gèrent des petites listes électorales, deux bureaux au lieu d'un en 2012, parce que nous pouvions difficilement imaginer ouvrir 1600 bureaux de votes dans le monde, ce qui aurait été la simple multiplication par deux de l'existant en 2012, nous voyons à la fois les besoins de proximité des personnes, la façon dont les gens ont effectivement voté en 2012, le taux de participation ; il ne faut pas oublier le vote par correspondance électronique et le vote par procuration, qui n'éloignent personne du scrutin, même si l'on ne peut pas mettre des bureaux de vote partout où il y a des électeurs, cela est strictement inenvisageable de façon littérale. Nous arriverons probablement à 550 bureaux de vote par élection, donc quelque chose qui, je pense, est un compromis assez satisfaisant. Mais, de toute façon, localement, vous aurez dans les semaines qui viennent, un dialogue avec les postes sur le sujet, avant que le système ne soit définitivement fixé.

Pour la question sur Dakar, je vous l'ai dit, Monsieur ALVAREZ, je regarderai. Je suis un peu étonné des conclusions, mais nous regarderons l'évolution, je regarderai cela d'un peu plus près.

La question du vadémécum qui a été posée, il est vrai qu'indépendamment de cette élection, il y a pas mal de choses à préciser pour les candidats, d'autant qu'il y aura trois fois plus de conseillers consulaires qu'il y a de conseillers à l'AFE et donc certainement des personnes tout à fait novices et en tout cas moins au courant de la façon dont se passent ces processus. Donc oui, nous ferons, mais une fois que les textes auront été pris. Nous essaierons de produire quelque chose qui soit le plus clair et le plus synthétique possible à destination du candidat, ce que vous appelez le « vadémécum du candidat ».

La proclamation des résultats : a priori, cela sera dans chacun des 130 chefs-lieux de circonscription électorale pour les conseillers consulaires. De mémoire, le décret prévoit que les résultats sont formellement proclamés. Nous avons jusqu'au lundi soir ou au mardi. Je pense qu'il faudra de toute façon prendre le temps de bien compter, de bien recompter et d'agrèger les résultats du vote par correspondance électronique et du vote par urne, pour éviter les effets que vous évoquez, Madame SCHOEPPNER. Il est évident que notre objectif, quand je dis « nous », je pense aussi bien à l'administration qu'aux futurs candidats, bien évidemment, c'est je crois de limiter autant que possible les contentieux sur les résultats et donc, je crois que nous aurons besoin de prendre le temps du comptage.

Sur les décrets eux-mêmes, j'espère que je n'ai pas oublié de question dans mes réponses sur le processus électoral, mais vous pouvez me les rappeler. Sinon, sur les décrets, vous me demandiez, Monsieur, ce que nous avons pris en compte ou non. Sur ce que vous évoquez en matière de concertation sur les dates ou de fixation de l'ordre du jour, très franchement, j'ai tendance à vous répondre qu'à mon avis, cela n'est pas du ressort du décret, mais vraiment de la bonne pratique et cela nous semble assez clair, que pour s'accorder sur une date de réunion de conseil consulaire, l'on peut se téléphoner au préalable, mais je ne suis pas sûr que cela relève réellement du texte réglementaire. Nous en avons déjà parlé, Monsieur MICHON, il est vrai que ce n'est peut-être pas partout le cas, mais je crois que c'est souvent le cas tout de même. Je ne suis pas sûr que cela soit du ressort d'un texte réglementaire. C'est vraiment de la bonne pratique à mon sens.

Pour ce qui est de siéger dans des conseils consulaires autres que ceux du ressort dans lequel le conseiller consulaire a été élu, le décret va prévoir la possibilité de créer des conseils consulaires régionalisés par arrêté du ministre des Affaires étrangères. Aujourd'hui, nous n'y sommes pas encore et je crois que notre sentiment, à la DFAE, je ne pense pas trahir notre sentiment, c'est que là où il y a de l'activité consulaire, notamment là où il y a des bourses, des aides sociales, c'est là où doit se passer la concertation, la consultation. Nous n'allons pas aller créer un conseil consulaire régional sur plusieurs pays, alors que dans chacun de ces pays, voire dans les postes où il y a plusieurs circonscriptions consulaires, dans chacune de ces circonscriptions, il y a matière à étude de dossiers individuels concrets de bourses, de dossiers individuels concrets d'aide sociale et où seul le conseiller consulaire de la région peut véritablement apporter son regard. Donc, sur la possibilité pour un conseiller consulaire d'assister à un autre conseil dans le cadre d'un conseil régionalisé, sachant que nous les ferons en portant une attention toute particulière aux nécessités de la concertation de terrain. L'on a beaucoup parlé tout à l'heure de proximité, l'instance de proximité, c'est effectivement le conseil consulaire et notre objectif n'est pas de l'éloigner de la population et de la circonscription sur laquelle il a apporté sa plus-value en termes de connaissance du terrain.

Voilà, est-ce que j'ai bien vu ? Monsieur LE BRET est arrivé, en effet, et patiente depuis bientôt vingt minutes.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Je remercie Sylvain RIQUIER des explications qu'il a données. Je voudrais en conclusion dire deux choses. D'abord, revenir sur la question de la parité. Je pense que la question que pose la parité est que c'est une nouvelle règle et que c'est une nouvelle règle qui n'existait pas avant, à laquelle il faut s'adapter. Je crois qu'à la fois, par les explications que vous a données Sylvain RIQUIER et par les pistes pragmatiques que vous a données Monsieur LECONTE, tout cela montre que si l'on veut résoudre et respecter cette règle, cela est possible, en faisant bien attention à la composition des listes. Ma conviction – qui est peut-être fautive – est qu'il y a un risque que l'on se focalise trop sur cette nouveauté pour anticiper des difficultés, alors que concrètement, il y aura moins de difficultés.

Enfin, un dernier conseil, mais vous en faites ce que vous voulez. Je ne voudrais pas que la dernière impression sur l'AFE soit que le principal problème dans cette loi soit le problème de la parité. Donc, voilà, je vous dis cela.

Deuxième chose que je voudrais dire, effectivement, l'on change les règles et ces élections seront difficiles, compliquées à organiser. C'est nouveau et en plus, nous avons les élections européennes. Je pense qu'elles seront donc compliquées pour tout le monde. Elles seront compliquées pour les candidats et pour l'administration qui a à les organiser. L'esprit qui doit régner face à cette échéance est un esprit de partenariat, pour aider à résoudre les problèmes, par pour les exacerber. Monsieur MICHON, peut-être que ce que je dis est un prêche dans le vide, en tout cas, je voulais le dire de mon côté.

Merci.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Je ne reprends pas le débat, je voudrais conclure.

Je voulais seulement vous dire, Monsieur le Directeur, qu'il ne faut pas mal interpréter nos intentions. Nos intentions ont été au contraire, d'éviter que l'on arrive à des difficultés, mais essayer de les éviter avant, parce que l'on aura des recours au Conseil constitutionnel, ce n'est pas nécessaire.

(Applaudissements).

Nous voudrions éviter cela. Il est facile de faire un recours au Conseil constitutionnel. Nous voulons justement l'éviter et nous voulons l'éviter, même si nous n'avons pas partagé le point de vue de tout ce côté de la salle, plutôt là-bas, au départ ; mais ce côté de la salle partageait aussi notre point de vue sur les difficultés de la loi. Je crois qu'il faut bien voir qu'il ne s'agit pas de questions politiques, de groupes ou autres, tout le monde était d'accord sur différents points de cette loi.

Maintenant, elle existe et vous avez raison, je suis très respectueux des lois, la loi existe, il faut l'appliquer, mais il y a la loi et il y a l'application de la loi. Et dans l'application de la loi, essayons de l'appliquer de façon que cela fonctionne bien. Tout le monde est intéressé pour que cela fonctionne bien et pour que nos listes de candidats fonctionnent bien. C'était cela, le but de l'opération.

Maintenant, il y avait une dernière question à laquelle vous n'avez pas répondu, c'est sur l'envoi des circulaires par la Poste.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sylvain RIQUIER.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Merci, Monsieur le Sénateur.

En effet, je vous ai dit un peu hâtivement, sans doute, ce matin, j'ai repris mes classiques ensuite et malheureusement, les circulaires seront envoyées par voie électronique uniquement. Ce que nous enverrons par les moyens postaux, et nous sommes bien conscients du fait que la Poste, dans le monde entier, l'Espagne peut-être et dans beaucoup de pays africains, cela ne fonctionne pas bien, nous le savons bien. C'est à croiser avec – je plaide coupable – la qualité intrinsèque des données du Registre qui n'est pas idéale non plus. Nous essayons de progresser là-dessus. Nous savons bien que nous avons un taux de retour important, mais nous allons envoyer par la Poste la convocation aux urnes et la liste des candidats. Ensuite, sur les circulaires, pour tous ceux qui n'ont pas d'adresse électronique, il y aura la consultation des sites Internet, des pages Facebook et le dossier au consulat.

Et pour tous ceux – la question a été posée tout à l'heure – dont l'adresse électronique n'est plus la bonne, cela arrive effectivement, c'est à peu près 10 % de l'ensemble, malheureusement, s'il y a une erreur de saisie de notre part, en effet, cela n'est pas bien et nous essayons de limiter ce genre de choses ; c'est aussi aux Français de nous signaler la modification de leur adresse. Nous ne pouvons pas tout simplement le deviner à leur place, malheureusement.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Merci, Madame la Présidente.

Ce que je voudrais simplement, Monsieur le Directeur, c'est en retournant dans notre pays, savoir ce que nous devons dire à nos concitoyens. J'ai appris qu'il était possible au départ que les listes soient constituées, pour les élections des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger avec la parité dans chaque circonscription. Pouvez-vous confirmer ?

Maintenant, ce qui m'a interpellé, c'est qu'un délégué de Hong-Kong peut se faire élire en Belgique. Si cela ne vous dérange pas de nous donner un exemple concret et comment ceci peut arriver ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sylvain RIQUIER.

Monsieur Sylvain RIQUIER

Peut-être une chose sur votre première question, que pouvez-vous dire aux Français de votre circonscription en revenant ? J'aurais tendance à vous dire, le 25 mai, votez ! En tout cas, c'est mon discours et c'est ce qui est important. Assurez-vous que vous êtes inscrits sur les listes électorales, vous avez encore trois semaines pour le faire et le 25 mai, votez ! Vous pouvez leur dire qu'ils pourront voter pour des conseils consulaires qui auront vocation à se substituer aux anciennes collégiales, qui traiteront des affaires qui les concernent. Je crois que c'est la première chose que vous pouvez leur dire. Parce qu'ensuite, l'élection à l'AFE, les Français sont directement représentés par les conseillers consulaires. Les conseillers à l'AFE, finalement, à mon sens et dans l'esprit de la loi – là, je ne parle plus de la lettre – représentent les Français de l'étranger dans le monde entier, pas ceux d'une circonscription. L'on peut débattre ad libitum sur le sujet, mais je crois que pour les Français, vous devez leur rappeler la date du 25 mai. À mon avis, c'est ce qui est crucial, c'est leur participation. Parce que bien évidemment, le taux de participation sera aussi regardé et je crois que nous le regarderons tous de très près. Je pense que c'est le discours que vous pouvez leur tenir.

Madame la Présidente

Merci, je pense que nous avons terminé. J'avoue que j'ai encore une personne qui insiste tellement, Monsieur CHAPAT, mais c'est terminé, Monsieur Le BRET est là...

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin

Merci, Madame la Présidente.

J'ai une question très brève, je ne suis pas du tout un spécialiste de droit constitutionnel, mais je voudrais que l'on m'explique comment il est compatible avec la constitution que lors d'un vote, seulement une partie de l'électorat recevra des professions de foi.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Article 21 :

Les électeurs sont informés de la date de l'élection, des conditions dans lesquelles ils peuvent voter, ainsi que des candidats ou de la liste des candidats, par envoi électronique ou à défaut par envoi postal, au plus tard, etc.

Donc, ce qui est prévu, par envoi électronique ou à défaut par envoi postal, ce sont « les candidats ou la liste des candidats », après, ce que nous pouvons faire, quand nous envoyons les choses, c'est renvoyer sur un site Web, où il y a toutes les professions de foi, etc. C'est ce que nous pouvons faire. À condition d'avoir Internet soi-même. Ensuite, l'on mettra aussi les professions de foi dans les consulats. Il y aura aussi d'autres relais. C'est comme cela que la loi prévoit l'information, en tout cas la transmission de l'information à l'électeur.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Quinze secondes, mais je voudrais tout de même sur ce point-là, nous avons ce matin eu l'indication de Monsieur RIQUIER que les professions de foi pour les européennes, alors que la moitié des gens voteront dans les pays de résidence, seront envoyées, ce qui va coûter plusieurs millions d'euros et l'on refuse de nous envoyer nos professions de foi à l'AFE ; je trouve cela un peu extraordinaire !

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci, Madame.

Je pense que le débat est clos. C'est terminé, merci beaucoup Monsieur RIQUIER. Clos, suspendu si tu veux, mais merci, Monsieur RIQUIER. Maintenant, j'appelle tout de suite Monsieur LE BRET, qui est là, déjà, depuis longtemps.

INTERVENTION DE M. DIDIER LE BRET, DIRECTEUR DU CENTRE DE CRISE, SUR LA SITUATION AU PROCHE-ORIENT

Madame la Présidente

Une intervention de Monsieur Didier LE BRET, Directeur du Centre de crise, sur la situation au Proche-Orient.

Monsieur Didier LE BRET, Directeur du Centre de crise

Merci, Madame la Présidente.

Je crois que je suis censé terminer très rapidement, parce que je crois que dans votre programme, à 17 heures... non ? En tout cas, je serai assez bref sur le concept de Proche-Orient. Si vous en êtes d'accord, je prendrai la définition administrative du Quai d'Orsay, donc à la fois Afrique du nord, Egypte/Levant et Moyen-Orient, comme cela, nous couvrirons tout le champ, même si la définition scientifique du Proche-Orient n'est pas tout à fait celle-là.

D'abord, c'est une zone d'intérêt majeur, pour vous comme pour nous, puisque si l'on prend simplement les trois pays du Maghreb et la zone Egypte/Levant au sens large, nous avons 200 000 compatriotes. C'est donc déjà un enjeu en termes de sécurité, pour le ministère. La situation, comme vous le savez, est pour le moins contrastée. Pour les pays riverains de la Syrie,

qui sont sous tension croissante, malheureusement, le processus dit de Genève II, reste à ce stade une échéance et un objectif. Nous espérons pouvoir tenir le rendez-vous de janvier, mais cela n'est pas totalement fixé dans le marbre. En attendant, la situation continue de se détériorer sur le terrain, avec des positions militaires qui évoluent peu. Pour certaines d'entre elles, à l'avantage du régime et avec un durcissement, du côté de l'opposition, au profit des formations les plus extrémistes, ce qui a pour principale incidence de convaincre ceux qui l'étaient déjà sans doute auparavant, de prendre leurs distances avec une partie des combattants sur le terrain, à commencer par nos partenaires américains, mais britanniques aussi, qui ont suspendu notamment la livraison d'armes non létales, ce qui avait été un objectif de haute lutte entre Européens et Américains, de façon à pouvoir équilibrer le rapport de force sur le terrain. Aujourd'hui, l'analyse que font sans doute les Américains, c'est qu'il n'est plus possible, y compris sur des armes jugées non létales, donc à impact moindre, de prendre le risque d'armer des formations qui pourraient, à terme, se retourner contre nos propres intérêts.

Pour les pays riverains, à commencer par le Liban, la situation ne s'améliore pas. Nous avons plus d'un million de réfugiés, un cinquième de la population actuellement, avec des capacités d'accueil qui ont atteint depuis longtemps leurs limites absolues, avec un effet déstabilisant de toute la partie du Liban qui est déjà la plus sous pression, la plus pauvre, la plus troublée socialement, avec un régime qui navigue un peu à vue. Il faut bien le dire, la présidentielle de mai de l'année prochaine, dont on peut légitimement se poser des questions sur sa faisabilité et un gouvernement qui expédie les affaires courantes depuis maintenant très longtemps, ce qui constitue aussi un frein pour pouvoir financer le bilan. Les fonds ne manquent pas : le FMI, la Banque mondiale, les principaux bailleurs, l'Union européenne, sont prêts à décaisser des sommes importantes pour amortir le choc syrien. J'étais à New-York avec Laurent FABIUS, cette question avait été évoquée par les bailleurs, les fonds sont là ; malheureusement, à défaut d'interlocuteur, il est très difficile aujourd'hui d'engager et a fortiori, de décaisser ces moyens. Donc, une interrogation forte sur le Liban, même si c'est un pays qui nous a toujours réservé de bonnes surprises dans des périodes de tension, qui a des amortisseurs propres. Mais, l'on voit récemment, notamment avec l'assassinat, le 4 décembre, d'une des figures prééminentes du Hezbollah, que le conflit en Syrie s'est invité dans le débat national. On le sait de longue date à Tripoli, au nord, où les combats sont de plus en plus féroces, donc une situation que nous suivons de très près.

Sur les pays également qui sont sous tension, la Jordanie, mais dont on a le sentiment, finalement, qu'elle encaisse mieux le choc, je dirais que l'effet reprise en main par l'armée en Égypte a eu un effet un peu dissuasif vis-à-vis des Frères musulmans et donc, le régime se trouve un peu malgré lui consolidé par l'effet un peu repoussoir de la situation en Égypte.

En Égypte, d'un point de vue sécuritaire, la situation aussi s'est un petit peu dégradée, dans le sens où nous avons eu, maintenant, des attaques et des menaces ailleurs que dans la zone du Sinaï. Cela va vous paraître peut-être paradoxal, mais nous avons fait le choix, après un dialogue avec les autorités du pays et sur la base des informations que nous ont données nos collègues de l'ambassade, nous avons fait le choix de différencier un peu la situation telle que nous l'avons décrite dans la carte, de façon à éviter l'effet parapluie. En ouvrant très largement, l'on se dit que l'on protège mieux, mais en réalité, en étant insuffisamment différencié, l'on envoie aussi des messages parfois contreproductifs, donc si vous voyez la carte telle qu'elle existe aujourd'hui, nous avons décidé d'introduire une zone jaune, donc qui n'est pas contraire au tourisme, de Louxor à Abou Simbel, en passant par Assouan, moyennant un certain nombre de mesures que les Égyptiens nous ont dit avoir intégrées, notamment pour tous ceux qui font des voyages le long du Nil, avec des forces de sécurité embarquées.

Nous verrons à l'usage si cette mesure s'avère efficace.

De la même façon, sur les stations balnéaires du Sinaï, nous avons laissé, contrairement à nos amis britanniques ou allemands, tout le littoral en orange, qui n'est pas la couleur propice au tourisme, mais nous avons dézonné Sharm-el-Cheikh, partant du principe que l'aéroport étant à proximité, il y avait une espèce de bulle relative de sécurité. Donc, les tours opérateurs s'engagent à confiner leurs touristes dans la zone et à éviter les excursions dans le reste du Sinaï, y compris au mont Sainte-Catherine.

Sur la Lybie, nous avons eu l'occasion récemment de faire un point avec notre ambassadeur et les entreprises françaises, qui sont encore assez nombreuses et qui, au vu de la détérioration très nette de la situation, se posent des questions. Certaines d'entre elles ont déjà délocalisé une partie de leur personnel à Maltes. D'autres ont réduit au strict minimum leurs expatriés. L'on a le sentiment qu'à la fois, ce serait dommage de quitter le pays maintenant, dans la mesure où les entreprises françaises sont attendues, où il y a des possibilités d'affaires, des contrats qui se font actuellement ; mais, l'on a tout de même le sentiment que la situation dérape dangereusement, les dernières heures, à Tripoli. Le 15 novembre, quand il a fait 15 morts et près de 500 blessés... depuis que la brigade de Misrata s'est retirée dans ses murs, la situation s'est calmée, mais cela reste extrêmement volatil.

Sur la Tunisie, vous avez vu que l'on a essayé, là encore, d'être aussi optimistes que possible sur la situation. Nous avons une carte sécuritaire qui était pour le coup relativement décalée par rapport à nos partenaires, puisque nous avons fait le choix de maintenir toute la côte en vert. Après les événements du 30 octobre dernier, à Sousse et Monastir, les attaques suicides, ce n'était plus possible de maintenir ce type de conseils à nos voyageurs et aux résidents, donc nous sommes passés en jaune, ce

qui ne tuera pas le tourisme et qui envoie tout de même un message de vigilance à nos compatriotes, puisque l'on sait aujourd'hui que la Tunisie, de manière un peu paradoxale, puisque la lutte « active » contre le terrorisme a démarré à un moment où c'était déjà un peu tard, puisque les positions d'Ansar al-Charia avaient commencé à se durcir et le parti d'Ennadha, le parti au pouvoir, a donné un peu le sentiment d'avoir joué avec le feu. Au moment où ils ont commencé à intervenir les positions s'étaient déjà consolidées. Des cellules dormantes ont été activées et pas seulement dans la zone qui avait été identifiée au départ, à proximité de l'Algérie, mais un peu partout malheureusement, y compris à proximité de certaines zones touristiques. Donc, nous aidons beaucoup nos amis tunisiens à se doter de moyens en matière de lutte antiterroriste, mais la situation est compliquée. Le point de blocage, je crois que demain, il doit y avoir une communication du principal syndicat du pays, qui annoncera si oui ou non les négociations sont suspendues ou si un gouvernement pourra sortir des discussions en cours. J'avais fait une mission brièvement il y a quelques semaines. J'avais été frappé, au cours des discussions que nous avons eues avec l'opposition, de voir le niveau de défiance et de méfiance entre les acteurs politiques, même s'il est vrai que le dialogue n'a pas été suspendu. Mais, l'on sent qu'à travers notamment le risque que pourrait courir Ennadha s'il devait perdre le pouvoir, de voir certaines commissions d'enquête sur les deux assassinats qui ont secoué le pays très fortement, aboutir et mettre en question, y compris les plus hauts dignitaires du régime, je pense que c'est une perspective qui effraie énormément Ennadha et qui est de nature à rendre un peu plus délicat encore le point d'accord et puis, à bien évidemment aussi, le fait qu'Ennadha a sans doute quelques hésitations à lâcher le pouvoir, qui lui permet aussi de consolider ses positions, puisque comme vous le savez, les nominations ont été massives et à tous les niveaux, dans tous les types de structures, contribuant d'ailleurs en grande partie à déstabiliser certaines structures qui fonctionnaient bien, en nommant des gens qui n'ont à l'évidence pas la compétence. Donc, des perspectives gouvernementales encore incertaines, des élections difficiles, puisque les Tunisiens n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la règle du jeu et une constitution qui n'a toujours pas abouti. Donc, à la fois, cela tient et d'un autre côté, l'on sent que l'on marche un peu sur la corde raide.

Voilà pour les principaux pays qui vous intéressent. Peut-être un mot sur le Yémen, pays où nous avons peu d'intérêt à l'exception de Total, qui doit contribuer à hauteur des deux tiers de recettes du pays, à travers son usine de liquéfaction de gaz. Les deux derniers attentats à la Roquette du 29 novembre et du 6 décembre montrent que là aussi, nous avons un peu changé de dimension, passant de ce qui était une présomption de possibles attaques à une certitude qu'aujourd'hui, le principal investissement industriel du pays – plus de 5 milliards d'euros – est une des cibles majeures d'Aqmi, avec la complicité des forces terroristes locales. Donc, un vrai sujet de préoccupation sur lequel les autorités françaises sont très mobilisées. Notre ambassadeur fait de nombreuses démarches au plus haut niveau pour permettre à Total d'avoir les moyens légitimement demandés pour assurer la sécurité de l'implantation.

Je ne vais peut-être pas être plus long. Je sais que d'autres sujets vous intéressent peut-être ailleurs qu'au Moyen-Orient, donc je suis vraiment votre disposition pour y répondre, dans la limite de mes compétences.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.

Madame Christiane KAMMERMANN, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur,

Pourriez-vous nous parler de Bangui. Et puis, je voulais vous dire que je suis très touchée par Freddy LEMONNIER, qui s'occupe beaucoup des Français et qui a ouvert son restaurant, malgré la situation, pour pouvoir nourrir toutes ces personnes qui n'auraient peut-être pas eu de nourriture et pour pouvoir se relaxer un petit peu. Félicitations à LEMONNIER, parce que ce n'est pas facile.

Et puis, si vous voulez bien nous en parler, parce que c'est important. Merci.

Monsieur Didier LE BRET

Madame la Sénatrice,

La situation en RCA, vous l'avez vu, est un sujet d'investissement politique majeur pour le Gouvernement français. Lorsqu'il a été interrogé au Parlement, le Premier ministre a dit qu'il n'y avait pas d'autre option. Je crois que cela est vrai, là encore, à défaut d'une intervention française, nous voyions mal comment nous aurions pu prévenir ce qu'il se profilait, qui était véritablement, peut-être un génocide comme les Nations Unies l'ont qualifié un peu hâtivement, mais en tout cas une situation de spirale, de violence confessionnelle telle que le pays n'en avait jamais connue. Ce n'est pas le Rwanda, ce n'est pas la région des grands lacs. Il y a eu une tradition de coexistence pacifique entre les différentes ethnies et confessions en Centrafrique,

jusqu'à une date récente. Il se trouve que l'arrivée au pouvoir des troupes de la Seleka, en mars dernier, a complètement changé la donne, dans la mesure où, pour la première fois, des éléments étrangers ont été en situation de force, aussi bien sur le terrain qu'en conseil à l'actuel chef de l'État de transition Michel DJOTODIA. Cette présence de forces tchadiennes et soudanaises a fait basculer la perception qu'ont les Centrafricains, des relations entre confessions. Pour la première fois, l'on assistait vraiment à des chasses à l'homme, dont nous n'avons pour l'instant qu'une estimation très superficielle, faute de capteurs. Je pense que quand nous irons plus au nord du pays et au nord-est, dans les zones à proximité du Soudan et du Tchad, nous aurons malheureusement de très mauvaises surprises. Pour l'instant, les choses se passent bien. Nos troupes ont pris possession de leur premier objectif, qui était de consolider la sécurité de l'aéroport. Il y a eu un petit loupé avec Air France qui a reporté un vol. Nous en avons parlé ensemble. Nous avons expliqué que si avec 410 hommes, nous arrivions à tenir l'aéroport, a fortiori avec 1800 hommes, nous avons toutes raisons de penser que le risque était plus que limité. Donc, Air France reprend ses vols hebdomadaires du mardi. Je pense qu'ils vont même augmenter la fréquence, parce qu'il va y avoir toute une série de conférences un peu partout, à Addis-Abeba, à Bruxelles, etc., de mobilisation des bailleurs, des humanitaires et de renforcement des troupes africaines de sécurité. Donc, cela va faire beaucoup plus de mouvements dans Bangui. Je pense que très honnêtement, ce n'est pas hors d'atteinte de stabiliser ce pays. Les troupes auxquelles nous avons à faire face sont certes, équipées d'AK 47, etc., mais ce ne sont pas non plus des soldats très aguerris, donc la présence française joue un rôle très dissuasif et a suffi à ce qu'une partie d'entre eux quittent le pays ou soient cantonnés. Mais, cela ne veut pas dire pour autant que le problème est réglé. Il faudra ensuite assurer un transfert de la mise sous sécurité de ce pays par les forces africaines elles-mêmes, ensuite la prise en charge par une opération de maintien de la paix. Il y a le calendrier. Le calendrier, à l'évidence, le plus inquiétant, c'est le calendrier politique, parce que nous n'avons pas grand monde en face. Faire des élections avec un pays qui a totalement failli depuis très longtemps, à défaut de registre électoral, d'organisation, il va falloir trouver des biais qui permettront d'organiser les choses. Cela ne sera pas simple, de même qu'un début de reprise en main du pays. Ce n'est pas complètement hors de portée, dans le sens où c'est un petit pays, avec cinq millions d'hommes, pas dénué de ressources. Pour vous donner juste un chiffre intéressant, le revenu de la douane en provenance du Cameroun est un axe qui est en train d'être sécurisé par les forces françaises, cela va se faire dans les prochains jours, rapporte mensuellement en temps normal, entre cinq et huit millions d'euros par mois. C'est à peu près ce qu'il faut, il faut six millions d'euros pour payer tous les fonctionnaires de Centrafrique chaque mois. Donc, voyez, si l'on oublie même toutes recettes fiscales autres que la douane, simplement rétablir la sécurité sur un axe, permet déjà de faire face à un problème majeur, puisque ces fonctionnaires, s'ils sont payés, c'est déjà une façon d'acheter la paix, en tout cas temporairement. Donc, ce n'est pas totalement hors de portée. Il suffit de restaurer quelques services sociaux de base dans les villes qui sont aujourd'hui sous tension, pour que les gens aient le sentiment d'être à nouveau pris en charge et de faire retomber les tensions. Cela dit, il faut je crois pour le coup saluer à la fois le courage de nos compatriotes qui ont fait le dos rond, une fois de plus. Cette fois-ci, nous avons tiré les enseignements de ce qu'il est passé il y a quelques mois. La consigne était simple, l'on ne prend pas de risque. Donc, tous les Français qui le demandent seront mis sous protection. Seuls une cinquantaine ont été confinés par le regroupement des 17 villas, nous les avons équipés. J'ai fait une dotation du Centre de crise à l'ambassade de 50 000 euros pour qu'il y ait absolument tout ce qu'il faut pour accueillir nos compatriotes dans de bonnes conditions. S'il devait y avoir une aggravation de la situation, nous n'hésiterions pas à les évacuer. Mais pour l'instant, ce n'est pas le cas, ils ne le demandent pas et je pense très honnêtement que la situation se stabilise. L'on voit aujourd'hui dans Bangui des taxis. L'activité économique reprend. Cela va plutôt dans la bonne direction.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci pour cette présentation. Un mot s'il vous plaît sur l'école française. Le lycée a continué à fonctionner. Avons-nous quelques précisions sur les conditions dans lesquelles il fonctionne, quels sont les risques importants ?

Monsieur Didier LE BRET

Le lycée français de Bangui a été fermé le temps de la mise en place de la force française, dans la mesure où il y avait encore des combats en ville. Je pense que nous allons voir. Nous avons choisi, déjà, après l'intervention armée de la Seleka, de le fermer, puis nous l'avons rouvert dès que cela était possible, deux mois avant les examens, pour permettre aux classes d'examen de pouvoir passer le bac. D'ailleurs, ils ont eu un très bon résultat. Il fonctionne maintenant en « registre dégradé », dans la mesure où il n'y a plus d'enseignant expatrié, mais les cours sont assurés. Il a une position géographique qui n'est pas idéale. Il est très difficilement sécurisable. L'on y a mis un détachement de Bouali immédiatement donc, il y a une dizaine d'hommes installés à demeure pour éviter tout risque. Je pense que si nous devons le rouvrir, il faudrait le faire dans des conditions qui soient, là encore, sans danger pour les élèves, sachant qu'il cohabite avec une structure, juste un peu plus haut

sur la colline, qui est un camp de la Seleka. Il faut être prudent, mais je pense que dès que les conditions seront réunies, nous rouvrirons. Là, cela me paraît un peu tôt. La situation reste encore volatile.

Il y a un élément dont je ne vous ai pas parlé, mais que nous surveillons également, c'est que nous avons cantonné une partie de la Seleka, qui ne sort plus, mais le problème est que personne ne s'en occupe, ni le gouvernement, ni les humanitaires, ni les Nations Unies. Donc, ces gens sont entre quatre murs, mais ils ne sont pas nourris. Donc à un moment, il faudra voir comment la situation va évoluer et si le régime ne prend pas en charge cet aspect des choses, que pour l'instant, personne ne souhaite traiter.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur LE BRET, d'abord, merci pour le tableau que vous nous avez brossé concernant la Syrie et le Moyen-Orient. Je reviens peut-être sur un événement qui s'est passé il n'y a pas si longtemps. Le Sénateur FERRAND parlait à l'instant de lycée. Il se fait que le lycée de Damas a effectivement eu quelques problèmes, notamment à cause d'un bombardement qui en a atteint directement les locaux. Est-ce que vous avez des informations plus précises à nous donner concernant cet incident en particulier ? Sur un tout autre plan, vous avez dit, d'une manière tout à fait légitime, qu'il ne pouvait y avoir, aujourd'hui, de structure sur le Liban pour essayer d'aider, à partir d'une aide internationale, les réfugiés syriens qui sont au nombre de près de 1,2 million de personnes sur une population locale de près de 4 millions seulement, ce qui fragilise les équilibres intérieurs en effet. Nous vivons aujourd'hui le contrecoup sécuritaire à l'intérieur de l'ensemble du Liban, de cette présence qui crée l'insécurité parce qu'elle n'est pas encadrée. N'y aurait-il pas, malgré ce manque d'encadrement, un moyen de pouvoir aider ces réfugiés qui, aujourd'hui, sont un véritable danger, non seulement pour le Liban et pour la communauté des Français du Liban, notamment au nord et dans la Bekaa où nous avons beaucoup de nos compatriotes, qui vivent à proximité directe de ces réfugiés syriens, mais pour l'ensemble de la région. Je pense qu'il devrait pouvoir y avoir, sans rentrer dans une structure internationale, une aide classique qui pourrait être émise à l'ensemble de ces réfugiés syriens au Liban pour éviter toute dégradation sécuritaire. Merci.

Monsieur Didier LE BRET

Je commence par votre deuxième point. Bien évidemment, nous avons des canaux qui permettent d'acheminer l'aide à travers les ONG. Nous, à titre bilatéral, nous avons consacré pratiquement la moitié de notre aide sur la zone au Liban, donc nous touchons directement les personnes réfugiées à travers des ONG. Simplement, il est vrai que le HCR, qui en est en charge, aurait souhaité avoir une approche globale et faire un peu ce qui a été fait en Jordanie, c'est-à-dire essayer d'accueillir les réfugiés dans des structures spécialement conçues pour cela. Pour les raisons que vous connaissez, les Libanais s'y opposent, donc nous restons dans un type d'accueil très dispersé, ce qui rend les populations difficiles à joindre, ce qui crée aussi des tensions un peu partout, parce que ces gens-là font concurrence aux saisonniers. Mais, l'élément qui est rassurant, à part la première vague de Syriens qui avaient des accointances familiales ou amicales, qui eux, quelque part, ont même conforté la situation économique du pays, parce qu'ils ont dépensé beaucoup d'argent sur place, mais c'était il y a un an et demi, deux ans. Aujourd'hui, on n'en est plus du tout là. Ce sont vraiment des gens qui n'ont plus rien, qui fuient leur pays. Quand on leur pose la question, dès que les conditions seront réunies, ils rentreront chez eux. Ils savent très bien que même si les Libanais font de gros efforts, ce n'est pas là qu'ils auront vocation à s'installer. Ce qui modifiera la donne, c'est notre capacité à faire bouger la situation en Syrie. Malheureusement, cela n'en prend pas tout de suite la direction. Mais, je crois que nous pouvons malgré tout arriver à travailler sur les structures. Il y a eu un plan soutenu par la Banque mondiale, pour injecter des liquidités dans l'économie libanaise, pour justement soulager toutes les structures sociales, les hôpitaux, les écoles, etc. Simplement, il est vrai que quand j'en parle avec nos collègues de l'AFD à qui nous avons donné vraiment l'instruction de décaisser au plus vite, de faire en sorte que... ils ont des procédures à suivre, il faut qu'il y ait quelqu'un en face et il est vrai que le « vide » gouvernemental ne facilite pas les choses.

Sur votre première question sur le lycée, j'avoue, mais je peux peut-être vous donner des informations plus précises un peu plus tard, quand nous avons posé la question, nous n'avions pas d'élément, c'était la première fois. J'avoue que j'avais été un peu surpris de savoir que nous avions réussi à maintenir – mais ensuite, quand l'on connaît l'histoire de ce lycée, sa composition, etc., l'on comprend qu'il est protégé du fait de sa sociologie – mais apparemment, c'est devenu une cible, parce que cela se sait qu'une partie des enfants de l'élite du régime est là et cela ne la protège plus. Enfin, c'est tout de même un incident sur une durée très longue.

Madame la Présidente donne la parole au Rapporteur de la commission temporaire de la Sécurité des Français à l'étranger.

Monsieur Thierry PLANTEVIN, Rapporteur de la commission temporaire de la Sécurité des Français à l'étranger

Monsieur le Directeur,

Je voudrais vous parler toujours de la Centrafrique, mais de communication et d'information. J'ai été surpris, hier, de lire sur le Parisien, des témoignages de musulmans effectivement enfermés dans des conditions qui ne sont certainement pas très agréables, laissant entendre que nos militaires français étaient responsables des massacres qui se déroulaient en Centrafrique. Ne serait-il pas bon d'avoir une communication un peu plus percutante pour expliquer exactement la situation et que nos compatriotes en France, entre autres, ne soient pas abusés par ce genre de témoignages, très loin de la réalité ?

Monsieur Didier LE BRET

Vous touchez du doigt un point essentiel. Je crois que Monsieur LE DRIAN l'a rappelé ce matin, puisqu'il était à Bangui. Il l'a redit à nos forces, leur mandat est simple : contribuer à la stabilisation et à la paix en Centrafrique, en désarmant toutes les forces armées non régulières. Dans la mesure où les forces armées centrafricaines n'existent plus et ont été dissoutes, tous ceux qui portent des armes aujourd'hui sont en situation irrégulière. Donc, ils ont un mandat extraordinairement simple, que ces personnes en armes soient de confession musulmane ou chrétienne, leur mandat est le même et ils le détiennent en toute légitimité, d'une résolution du Conseil de sécurité, donc c'est parfaitement encadré. Mais, il y a toujours un risque de se faire instrumentalisé. Quand vous avez une foule qui décide, parce qu'elle sait que les Français vont intervenir et que ces personnes sentent qu'elles vont être de nouveau protégées de lyncher l'ennemi d'hier qui a porté les armes contre eux et les a pillés à plusieurs reprises. Il faut voir le niveau d'exaction des pillages qui se sont succédé depuis neuf mois en Centrafrique. C'est assez phénoménal. Donc, je crois qu'il y a eu un début d'enclenchement d'une spirale dans laquelle il ne faut absolument pas mettre le doigt, montrer que nous sommes totalement impartiaux. Il faudra prendre toutes les mesures qui encourageront toutes les initiatives citoyennes ou confessionnelles qui vont dans le sens du dialogue et de la réconciliation. D'ailleurs, dans les prochains jours, en complicité et avec l'appui des ONG humanitaires françaises, que cela soit le Secours Catholique, l'Islam de France ou d'autres ONG, nous envisageons de pouvoir faire transiter une partie de notre aide par les structures locales qui ont appelé au dialogue interreligieux de façon à, à défaut d'avoir des acteurs étatiques de souveraineté dans le pays, puisque ce pays est un gigantesque vide, de s'appuyer au moins sur ceux qui sont en initiative et qui prônent autre chose que la violence et le massacre. Donc, essayer de les renforcer. L'archevêque de Bangui a joué un rôle très important, mais au même titre que la Fédération protestante, que l'imam de Bangui. Tous ces gens-là, nous les avons reçus à Paris, nous les avons vus à New-York, au moment de la réunion ministérielle. Ce sont des gens qui sont de qualité et sur lesquels l'on va essayer de s'appuyer pour essayer de montrer que la Centrafrique, ce n'est pas que l'horreur absolue, ce sont aussi des initiatives citoyennes ou confessionnelles, qui essaient d'aller de l'avant. Cela fait partie des éléments de réponse.

Madame la Présidente

Merci beaucoup, Monsieur LE BRET.

(Applaudissements).

Avant de passer à la séance des questions orales et d'actualité, je voudrais vous faire la lecture d'une question écrite présentée par le Sénateur DEL PICCHIA. Je pense que ceci va vous intéresser.

Objet : Cotisation d'assurance maladie pour les Français de l'étranger hors Union européenne – AELE

En recevant leur retraite, nombre de nos compatriotes établis hors UE/AELE constatent que, au lieu des 3,2 % de cotisation d'assurance maladie sur la retraite de base et des 4,2 % de cotisation d'assurance maladie sur les retraites complémentaires, les caisses de retraite leur prélèvent les 7,1 % de CSG-CRDS, voire, en plus, les 0,3 % de la CASA ou 1 % de cotisation d'assurance maladie.

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé pourrait-il rappeler à la CNAV ainsi qu'à toutes les caisses de retraite complémentaires, obligatoires ou non, le principe d'exonération des prélèvements sociaux pour nos compatriotes résidents fiscaux hors UE/AELE ?

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé pourrait-il également leur rappeler que, même si la cotisation d'assurance maladie bien qu'obligatoire n'ouvre pas de droit aux prestations en nature de l'assurance maladie en France, nos compatriotes résidant hors UE/AELE ont bien droit à ces prestations en raison de leur titre de pension vieillesse au régime général ?

Les agents de l'État à la retraite qui perçoivent leur pension vieillesse de la Trésorerie générale de Nantes sont-ils soumis, comme les retraités du secteur privé, à la seule cotisation d'assurance maladie ? À quel taux ?

Nous n'avons pas encore de réponse, mais je tenais à vous la lire.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription de Rabat

Bien que très intéressante, je ne comprends pas pourquoi la lecture de cette question écrite, puisque d'habitude, nous ne lisons pas et ne répondons pas aux questions écrites ? Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

Madame la Présidente

Parce que nous avons pensé que c'était une question qui pourrait peut-être vous intéresser et quand nous aurons la réponse écrite, bien sûr, elle vous sera transmise. Simplement pour vous dire qu'il y a eu une question écrite dans ce sens.

Madame Bérangère EL ANBASSI

Je pense que toutes les questions sont intéressantes. Pourquoi celle-là ? En plus, je pense que Monsieur SAVERY ne va pas me contrarier, mais il y a une erreur sur le libellé de la question.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Je ne vais pas revenir sur le texte. Cette question écrite est-elle disponible ?

Madame la Présidente

Bien sûr, c'est la question écrite n° 25.

Monsieur Guy SAVERY

Donc, elle est dans le bloc. Pour répondre à la question de Madame EL ANBASSI, ce point a été abordé ce matin assez longuement lors de la réunion du collège des vice-présidents élargie aux présidents de commission et de façon unanime, nous avons pensé que cela pourrait intéresser l'ensemble de notre Assemblée, pour le faire savoir au retour dans nos propres pays.

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux retraités d'un régime français et à la carte vitale.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Madame la Présidente.

Je ne suis pas satisfaite de la réponse, pour deux raisons. L'on répond que le régime prioritaire pour prendre en charge les droits aux soins de santé est celui de la résidence du retraité, sous réserve qu'il verse une retraite et quel que soit le nombre d'années travaillées dans cet État. Cela suppose que le régime de retraite du pays de résidence soit également le régime de couverture sociale en ce qui concerne l'assurance maladie. Mais, il existe de nombreux pays, en particulier l'Allemagne, où ces deux régimes sont séparés. Et puis, il existe aussi 10 % de la population en Allemagne, qui perçoit certes une retraite allemande, mais n'a pas de couverture maladie dépendant de l'assurance obligatoire, enfin des caisses publiques obligatoires. Cela veut dire qu'ils ne pourront jamais, même s'ils perçoivent une retraite, avoir une carte européenne d'assurance maladie. Pour ces personnes, l'administration n'a pas encore répondu à ma question, mais je la reformulerai pour la session de mars,

parce qu'il y a des personnes qui ne rentrent pas dans ce cadre. Il faut comprendre le système des autres pays, qui n'est pas le système français traduit en allemand ou en italien.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.

Question orale n°2 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux retraités et à la mobilité pour des soins en UE.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Madame la Présidente.

Je vous remercie. Je suis satisfaite de cette réponse.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°3.

Question orale n°3 de Messieurs Claude GIRAULT, Jean-Claude ZAMBELLI et Franck BARRAT, membres élus de la circonscription électorale de San Francisco relative à la CCPAS - Allocation adulte handicapé.

Monsieur Claude GIRAULT

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Comme il est indiqué dans la réponse, l'âge minimum pour pouvoir bénéficier de l'allocation adulte handicapé est de vingt ans. Or, comme on le sait, l'âge de la majorité est ici fixé à 18 ans. Donc, dans la réponse que l'on nous donne, la première partie du dernier paragraphe est favorable à ce que les enfants handicapés à plus de 80 % puissent bénéficier d'une allocation supérieure deux ans plus tôt. Par contre, la dernière partie qui indique que cela serait défavorable aux enfants handicapés, entre 50 et 79 %, puisqu'ils touchent aujourd'hui une allocation enfants handicapés jusqu'à 20 ans, mais ne peuvent prétendre à l'allocation adultes handicapés, à mon avis, il faudrait revoir les dispositions du Code de la Sécurité sociale, pour qu'il y ait une égalité de droits concernant l'allocation dite « Enfant handicapé », afin que cette allocation enfant handicapé entre 50 et 79 % soit remise au niveau adulte handicapé à partir de l'âge de la majorité fixé par la loi à 18 ans.

Je vous remercie.

Madame la Présidente

Peut-être pourrions-nous évoquer ce point en commission de mars, Monsieur.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°4.

Question orale n°4 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale Tokyo, relative au bilan au bout d'un an du lancement des négociations pour un accord européen de libre-échange entre l'Union Européenne et le Japon.

Monsieur Francis NIZET

En l'absence de réponse, je me contente de commenter ma question. Elle avait trait, puisque c'est un peu à la mode, aux négociations pour un accord européen de libre-échange entre l'Union européenne et le Japon. La question était adressée au Cabinet de Nicole BRICQ. Nous aurons certainement la réponse, puisque c'est un cabinet très efficace et très réactif. Donc, je pense que nous aurons la réponse sous peu.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n° 5.

Question orale n°5 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale Tokyo, relative au guide du bon usage de la convention-participation des personnels enseignants aux conseils d'administrations des établissements conventionnés du réseau AEFÉ.

Monsieur Francis NIZET

Cette question était suggérée par mon passé de militant des personnels, puisque j'ai siégé de nombreuses années au conseil d'administration du lycée français de Pékin, au temps où ce lycée était conventionné. Je me suis donc étonné, en lisant le nouveau guide du bon usage à conventions, qui a été édité de façon tout à fait magistrale par le service de communication de l'AEFE, d'y voir figurer la présence des représentants du personnel, non plus dans les conseils d'administration ordinaires, mais simplement dans ce qui est appelé un comité d'administration de formation élargie, l'on va dire extraordinaire, où les personnels, à cette occasion, siègeraient. Je me posais donc la question de savoir si cela était conforme aux lois qui me semblent être minimales, celles fixées par l'Organisation internationale du travail, puisque l'on sait que les statuts, en termes de droit du travail des personnels à l'étranger sont souvent complexes. Est-ce le droit local, le droit français ? Quand on ne sait pas trop, en tout cas le minimum minimorum, ce sont les dispositions de l'Organisation internationale du travail. Donc, je me demandais si le fait que ces personnels ne soient finalement pas représentés dans les conseils d'administration ordinaires était conforme à cette disposition minimale. C'est une question de droit international privé.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Je préside un certain nombre d'établissements dans ce domaine et je peux vous dire qu'il y a une confusion entre ce qu'on appelle un conseil d'établissement et un conseil de gestion. C'est totalement différent. Le conseil d'établissement implique, bien évidemment, tout un côté pédagogique avec les enseignants, les représentants des enseignants et cela est éminemment souhaitable ; autant, dans une question de gestion dans une société – je dis bien dans une société – qui est simplement conventionnée au niveau de l'enseignement, il est hors de question, comme dans toute autre société, que des enseignants, au niveau syndical, puissent siéger. Cela n'a aucun sens. Donc, il faut bien mesurer deux choses : le côté pédagogique conseil d'établissement et le côté gestion, totalement différent. Merci.

Madame la Présidente le remercie et indique que l'on passe à la question n°6.

Question orale n°6 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à l'inscription au registre et à la LEC.

En l'absence de Madame Martine SCHOEPPNER, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°7.

Question orale n°7 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la carte consulaire.

En l'absence de Madame Martine SCHOEPPNER, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°8.

Question orale n°8 de Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux réductions fiscales pour les Français de l'étranger.

Madame Joëlle VALERI

Je représente Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA. La réponse sur les réductions fiscales est satisfaisante. Simplement, deux points de précision : d'abord, le Sénateur a reçu des plaintes d'un certain nombre de ressortissants du centre des impôts des non-résidents qui a été quasiment injoignable par téléphone ou par mail entre la mi-septembre et début décembre, avec les problèmes que cela implique. Les gens n'ont pas pu obtenir de réponse. C'est donc un point qu'il voulait signaler.

Ensuite, il voulait également signaler le cas des enseignants titulaires de l'Éducation nationale détachés dans un établissement en gestion directe à l'AEFE, qui dépendent donc du Centre des non-résidents, puisqu'ils habitent et travaillent en l'étranger, mais qui en réalité, sont résidents fiscaux en France. Ils sont imposés comme tels, sauf qu'on ne leur applique pas les réductions et les déductions fiscales qui sont appliquées lorsqu'on est résident en France. Le Sénateur voudrait savoir si cette erreur va être rapidement corrigée.

Madame la Présidente

C'est la deuxième question, toujours la même ? Il y a deux questions.

Question orale n°9 de Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux contributions des établissements scolaires à l'AEFE.

Madame Joëlle VALERI

Pour la deuxième question, le Sénateur voudrait savoir sur quel texte réglementaire est fondée la nouvelle participation complémentaire qui remplace la contribution de 6 %, jusqu'à que nous ayons le résultat de l'action en justice.

Madame la Présidente la remercie et annonce que l'on passe aux questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité n°1 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux soins ambulatoires lourds en Union européenne.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich

Madame la Présidente,

Je suis tout à fait satisfaite de la réponse.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.

Question d'actualité n°2 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative au formulaire portable S2.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Munich

Là, je vais juste donner quelques précisions. Malheureusement, il n'y a pas encore de réponse. Jusqu'à peu, le formulaire portable S2 qui sert à se faire rembourser des soins programmés dispensés dans un autre pays de l'Union européenne était délivré au niveau national, c'est-à-dire par le médecin conseil national ou par son adjoint. Évidemment, cela entraîne des délais qui sont beaucoup plus longs que ceux que l'on note dans d'autres pays, où la délivrance de ce formulaire se fait au niveau local. Je voulais savoir si cela avait entretemps été modifié. Et puis, je crois me souvenir que le délai de réponse était d'un mois et, s'il n'y avait pas de réponse à cette demande d'entente préalable, l'autorisation était considérée comme acquise. Mais, j'aimerais en avoir la confirmation écrite.

Je vous remercie.

Madame la Présidente

Nous attendons donc la réponse.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question d'actualité n°3.

Question d'actualité n°3 de Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la carte vitale pour les retraités français.

Madame Joëlle VALERI

C'est encore moi qui intervins pour le Sénateur DEL PICCHIA, qui voudrait savoir comment, en pratique, les choses vont se passer. Les ressortissants devront-ils s'adresser directement à la CPAM de Seine-et-Marne ou pourront-ils continuer à s'adresser à la CPAM de leur résidence ou de l'endroit où ils auront subi les soins, qui les transmettra ensuite à la CPAM de la Seine-et-Marne ? Et les dossiers en cours vont-ils être transférés à la CPAM de la Seine-et-Marne ?

D'autre part, le conjoint d'un pensionné peut avoir sa propre carte vitale, mais en est-il de même du titulaire d'une pension de réversion.

Madame la Présidente

Donc, il doit demander des compléments ou reposer sa question.

Madame Joëlle VALERI

Non, il voudrait savoir comment cela se passe en pratique.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question d'actualité n°4.

Question d'actualité n°4 de Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux simplifications administratives.

En l'absence de Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question d'actualité n°5 de Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au rappel de l'ambassadeur de France en République centrafricaine (RCA).

En l'absence de réponse à la question, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question d'actualité n°6 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la hausse des tarifs du CNED.

En l'absence de réponse à la question, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question d'actualité n°7 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux modalités du déroulement des élections aux Comités de Gestion des établissements scolaires en gestion parentale.

En l'absence de réponse à la question, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Daniel OLLAGNIER.

Monsieur Daniel OLLAGNIER, membre élu de la circonscription électorale de Berlin

Merci, Madame la Présidente.

Je vois que la question n°8 n'a pas été évoquée dans la liste et qu'elle est restée sans réponse. Je pense qu'il serait intéressant que nous recevions la réponse assez vite, parce qu'elle ne concerne pas seulement l'Allemagne, mais tous les pays. C'est l'arrêt des comptes début décembre, qui entraîne des difficultés pour les ambassades, ensuite, à faire des dépenses pendant cinq semaines. Merci d'en prendre en compte.

Madame la Présidente

Nous avons donc terminé, pas tout à fait. Je voudrais vous parler du projet d'ordre du jour de l'Assemblée plénière qui se tiendra du 3 au 8 mars 2014.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 20^{ÈME} SESSION DE L'AFE (DU 3 AU 8 MARS 2014)

Madame la Présidente Les thèmes principaux de la séance plénière :

- Un point sur le bilan des travaux de chacune des commissions présenté par chaque président de commission, en présence d'un invité de marque, ministre éventuellement, avec présentation des résultats obtenus et des chantiers qui restent à mener.
- Présentation du film et du livre sur l'AFE, de façon officielle, par le ministre Président de l'AFE.
- Fête de l'AFE : le Groupe communication se charge d'organiser cet événement. Cette soirée sera payante pour les élus et il est prévu d'inviter les membres honoraires et les fonctionnaires qui ont travaillé pour cette Assemblée.
- Point sur l'organisation des élections en 2014, notamment sur le bureau de vote électronique.
- Point d'information sur les impôts, les plus-values immobilières et les revenus fonciers perçus en France par les non-résidents.

Voilà, c'est terminé.

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Je constate une chose, c'est que l'on demande aux présidents de commission de faire un rapport. Je suis désolé, une commission est composée d'un président et d'un rapporteur général et ils ne sont pas forcément du même bord. Et moi, je trouve absolument anormal que cela soit une personne, quelle qu'elle soit, qui soit responsable de la préparation et de la présentation du bilan. En ce qui concerne la commission dont je suis le rapporteur général depuis très longtemps, j'estime absolument anormal, je peux vous le dire ; et si jamais il y a une intervention en ce sens, je protesterai énergiquement, lors de cette session, contre cette méthode.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour rassurer notre collègue, dans le document que nous sommes en train de préparer et dont nous allons avoir le visuel dans cinq petites minutes, puisque nous vous le proposerons, si vous voulez bien rester dans la salle, vous allez constater qu'effectivement, le bilan de chacune des commissions comprendra une page dédiée au président de la commission ; la page qui vient juste en face est dédiée au rapporteur général de la commission. Donc, il y a toujours équité à tous les niveaux. Vous allez pouvoir vous exprimer tant au niveau de la présidence de la commission, qu'au niveau de votre rapport. Merci.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur MAINGUY,

Je pense que la réponse était vraiment là.

Je pense que nous avons terminé nos travaux du bureau. Maintenant, nous allons passer à une chose très sérieuse. Je vous demande, si vous voulez y assister, d'être tous là, c'est une réunion du Groupe de communication élargi aux présidents de commissions et aux présidents de groupe. Mais, je vous invite tous à rester, puisque nous allons avoir des choses intéressantes à voir.

(Applaudissements).

La séance est levée à 17 h 30.